

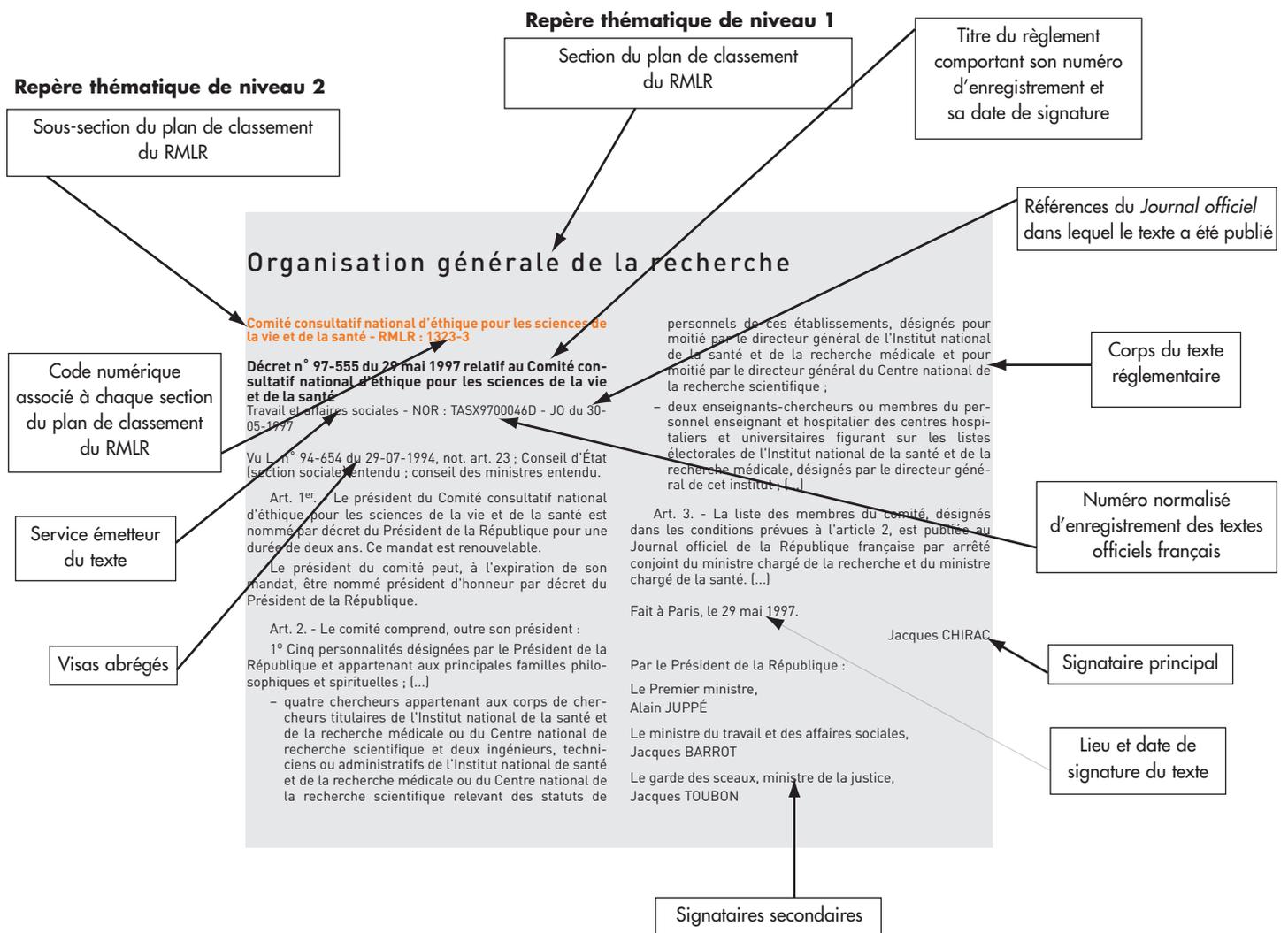
Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Unités de recherche (RMLR : 2721)	5
Décision n° 081194PU du 17 septembre 2008 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6118)	5
Décision n° 080015SDV du 10 septembre 2008 portant prorogation de l'UMR n° 7157 - Neuropsychopharmacologie des addictions : vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique .	5
Unités de service (RMLR : 2741)	5
Décision n° 080032MPPU du 1 ^{er} septembre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC)	5
Relations et échanges avec l'extérieur	6
Groupements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)	6
Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public constitué dans le domaine de la recherche (GIP MIND)	6
Arrêté du 25 septembre 2008 portant désignation de l'autorité chargée de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le groupement d'intérêt public « Cancéropôle Nord-Ouest » .	6
Questions administratives et juridiques générales	6
Informatique et libertés (RMLR : 411)	6
Arrêté du 11 septembre 2008 instituant un traitement informatique d'informations nominatives relatif à la déclaration en ligne de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	6
Questions juridiques liées à la protection des personnes (RMLR : 45)	6
Décret n° 2008-891 du 2 septembre 2008 relatif à l'importation et à l'exportation des produits du corps humain	6
Décret n° 2008-968 du 16 septembre 2008 relatif aux conditions d'autorisation des activités portant sur les tissus et leurs dérivés, les préparations de thérapie cellulaire, de thérapie génique et de thérapie cellulaire xénogénique, et aux conditions d'autorisation de ces produits	6
Divers (RMLR : 49)	6
Circulaire n° 080001DAJ du 21 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de poursuites pénales par le CNRS	6
Les personnels du CNRS	11
Primes et indemnités (RMLR : 5312-3)	11
Arrêté du 7 août 2008 modifiant l'arrêté du 13 septembre 1990 fixant les catégories de bénéficiaires et les taux de la prime d'administration	11
Indemnités de résidence (RMLR : 5312-31)	11
Arrêté du 24 septembre 2008 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger	11
Protection sociale (RMLR : 5313)	11
Arrêté du 21 août 2008 fixant les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R. 314-207, au 1° de l'article D. 313-17 et à l'article D. 313-20 du code de l'action sociale et des familles	11

Sécurité sociale (RMLR : 5313-1)	11
Arrêté du 2 septembre 2008 fixant le prélèvement à opérer sur le produit au titre de l'année 2008 de la contribution sociale de solidarité instituée par l'article L. 651-1 du code de la sécurité sociale ..	11
Pension-retraite (RMLR : 57)	11
Décret n° 2008-964 du 16 septembre 2008 relatif aux modalités de prise en compte dans la retraite additionnelle de la fonction publique de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat	11
Décret n° 2008-996 du 23 septembre 2008 modifiant le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraite complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques	11
Arrêté du 23 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1970 relatif aux modalités de fonctionnement du régime de retraite complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970	11
Régime budgétaire financier et comptable - Fiscalité	12
Tarifs (RMLR : 6334)	12
Décision n° 08002SFC du 29 août 2008 pour les prestations réalisées par l'UMR n° 7516 - EOST ..	12
Décision n° 080004DR13 du 16 juillet 2008 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme production de protéines CRBM	12
Décision n° 080056DR15 du 22 juillet 2008 fixant le tarif d'utilisation de l'instrument XRF core-scanner de l'UMR n° 5805 - Environnements et paléontologie océaniques	13
Décision n° 080077DR20 du 27 juin 2008 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées, UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC) (type 1)	13
Décision n° 080078DR20 du 6 août 2008 fixant le montant du transport dans le cadre des prestations de la plateforme transcriptome (type 2)	21
Mise en œuvre des marchés publics - Personne responsable (RMLR : 6342-23)	22
Décision n° 081101DAJ du 12 septembre 2008 relative au renouvellement du marché d'abonnement à des périodes et bases de données de documentation scientifique de l'UPS INIST	22
Mesures particulières	23
Concours	23
Comités, conseils et commissions	29
Arrêté du 2 juin 2008 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique	29
Arrêté du 2 septembre 2008 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique	30
Procès-verbal du Conseil d'administration du CNRS, 71 ^{ème} séance du 27 mars 2008	30
Décision n° 080017DAJ du 30 septembre 2008 portant création du Comité stratégique, du Comité d'évaluation et de coordination des évolutions du système d'information, des Comités utilisateurs et des maîtrises d'ouvrage des programmes	31
Décision n° 080015ELEC du 4 septembre 2008 fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique et pour l'élection des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique	33
Décision n° 080016ELEC du 4 septembre 2008 arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique	33

Décision n° 080019ELEC du 4 septembre 2008 arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique	34
Nominations	35
Fin de fonctions	37
Délégations de signature	38
Informations générales	53
Textes signalés	53

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 081194PU du 17 septembre 2008 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6118)
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art.2 ; accord partenaires ; avis conseil de laboratoire de l'unité.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6118 - Géosciences Rennes sont modifiées comme suit :

Après les termes : « directeur : M. Denis GAPAIS, directeur de recherche » sont insérés les termes :

« directeur-adjoint par intérim : M. Jean de BREMOND d'ARS, chargé de recherche »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 080015SDV du 10 septembre 2008 portant prorogation de l'UMR n° 7157 - Neuropsychopharmacologie des addictions : vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique
SDV

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004, not. art. 1^{er} ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord établissements partenaires ; contrats quadriennaux de développement des Universités Paris VII et Paris V ; proposition directeur du département SDV.

Art. 1^{er}. - **Prorogation**

Afin de rejoindre le contrat quadriennal de développement de l'Université Paris V (2010-2013), à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR n° 7157, actuellement rattachée au contrat quadriennal de développement de l'Université Paris VII, est prorogée à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation : Paris B

Etablissement partenaire principal : Université Paris VII

Autres Etablissements partenaires : Université Paris V, INSERM

UMR n° 7157 - Neuropsychopharmacologie des addictions : vulnérabilité et variabilité expérimentale
Section d'évaluation : 30

Art. 2. - **Direction**

M. Jean-Michel SCHERRMANN, professeur à l'Université Paris V, est maintenu dans ses fonctions de directeur de l'UMR n° 7157 pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Mme Florence NOBLE, directrice de recherche au CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice adjointe de l'UMR n° 7157 pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - **Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 080032MPPU du 1^{er} septembre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC)
MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040015SPHM du 09-06-2004 ; accords organismes partenaires ; avis comité d'audit du 11-04-2008 ; avis directeur du département MPPU.

Art. 1^{er}. - Est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'UMS n° 820 devant figurer dans le contrat quadriennal de développement (2008-2011) de l'Université de Corse :

Département scientifique de rattachement : Mathématiques, Physique, Planètes et Univers

Délégation : Provence et Corse

Partenaires : Université de Corse ; Université de Nice
Sections d'évaluation : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10

Art. 2. - Mme Giovanna CHIMINI directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UMS n° 820, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2011, en remplacement de Mme Elisabeth DUBOIS-VIOLETTE, admise à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public constitué dans le domaine de la recherche (GIP MIND)

JO du 02-09-2008, texte n° 107

Enseignement supérieur et recherche

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019415701>

Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

Arrêté du 25 septembre 2008 portant désignation de l'autorité chargée de l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le groupement d'intérêt public « Cancéropôle Nord-Ouest »

JO du 04-10-2008, texte n° 9

Economie, industrie et emploi

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=683186C45148F272F1C497001F07C6C7.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000019566288&dateTexte=&oldAction=rechJO

Questions administratives et juridiques générales

Informatique et libertés - RMLR : 411

Arrêté du 11 septembre 2008 instituant un traitement informatique d'informations nominatives relatif à la déclaration en ligne de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

JO du 24-09-2008, texte n° 10

Travail, relations sociales, famille et solidarité

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019509428>

Questions juridiques liées à la protection des personnes - RMLR : 45

Décret n° 2008-891 du 2 septembre 2008 relatif à l'importation et à l'exportation des produits du corps humain

JO du 04-09-2008, texte n° 19

Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=683186C45148F272F1C497001F07C6C7.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000019420616&dateTexte=&oldAction=rechJO

Questions juridiques liées à la protection des personnes - RMLR : 45

Décret n° 2008-968 du 16 septembre 2008 relatif aux conditions d'autorisation des activités portant sur les tissus et leurs dérivés, les préparations de thérapie cellulaire, de thérapie génique et de thérapie cellulaire xénogénique, et aux conditions d'autorisation de ces produits

JO du 18-09-2008, texte n° 23

Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=683186C45148F272F1C497001F07C6C7.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000019494693&dateTexte=&oldAction=rechJO

Divers - RMLR : 49

Circulaire n° 08001DAJ du 21 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de poursuites pénales par le CNRS DAJ

Les atteintes portées aux biens matériels et immatériels et à l'image du CNRS méritent une attention et une vigilance particulière.

La protection du CNRS contre des actes de vol, d'intrusion, de destruction, de dégradation, de piratage, de propos diffamatoires... justifie des poursuites pénales à

l'encontre des auteurs présumés ou potentiels de ces actes délictueux.

L'objet de la présente circulaire est de rappeler les mesures à prendre et les circuits décisionnels à respecter pour permettre à l'établissement de faire cesser le trouble et obtenir réparation de son préjudice devant la juridiction pénale.

Après un rappel de quelques éléments de procédure pénale utiles (I), seront précisés les acteurs du déclenchement des poursuites au CNRS (II) et les modalités du suivi de la procédure judiciaire (III).

I. - LES ETAPES DE LA PROCEDURE PENALE¹

Les principales étapes de la procédure pénale sur dépôt de plainte sont :

- l'information du procureur de la République (plainte),
- la phase d'enquête,
- la décision de poursuite,
- le jugement.

I. 1. - L'information du procureur de la République

La plainte est l'acte par lequel une personne (morale ou physique) informe le procureur de la République de la commission d'une infraction (contravention, délit, crime) dont elle a été victime. Il existe deux types de plainte :

- La plainte simple : Les agents de police judiciaire² ont l'obligation de recevoir toute plainte et de la transmettre au service ou à l'unité de police judiciaire compétent (art. 15-3 du code de procédure pénale - CPP).
- La plainte avec constitution de partie civile : Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit peut en portant plainte se constituer partie civile devant un juge d'instruction (art. 85 du CPP). Cette plainte a pour effet de déclencher une instruction par ce juge.

Toutefois depuis le 1^{er} juillet 2007, la plainte avec constitution de partie civile doit obligatoirement être précédée d'une plainte simple. Suite à cette plainte, la constitution de partie civile est recevable à condition que le plaignant justifie³ :

- qu'un délai de trois mois s'est écoulé depuis qu'il a déposé plainte devant le procureur de la République ;
- ou que le procureur de la République lui a fait connaître, à la suite de sa plainte, qu'il n'engagera pas lui-même des poursuites (décision de classement sans suite).

¹ Ne sont pas concernées les actions judiciaires en responsabilité civile indépendantes d'une poursuite pénale.

² Ensemble de personnels de la police et de la gendarmerie spécialement habilités, chargés de poursuivre, rechercher et arrêter les auteurs d'infractions, sous l'autorité de l'institution judiciaire.

³ Ces conditions de recevabilité ne sont pas requises pour les crimes et les délits prévus par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse (diffamations, injures, offenses et outrages envers l'état...).

I. 2. – La phase d'enquête préliminaire suite à une plainte simple

La police judiciaire est chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs.

Elle procède à l'enquête préliminaire (sur instruction du procureur, ou d'office). Elle constate l'infraction par procès-verbal, auditionne les personnes susceptibles d'apporter des éléments.

La police judiciaire transmet les résultats de l'enquête au procureur de la République afin qu'il prenne une décision sur la suite à donner.

Dès la découverte de l'infraction, il est indispensable :

- de prendre toutes les précautions nécessaires sur le lieu de l'infraction avant l'arrivée des enquêteurs (ne rien déplacer, prendre des photos, ...),
- de faire un inventaire détaillé des biens volés ou dégradés,
- de faire établir dès que possible des devis pour estimer le coût de remplacement ou de réparation de ces biens,
- de rassembler les factures d'achats desdits biens.
- de collecter toute preuve utile.

I. 3. – La décision du procureur de la République

En vertu du principe de l'opportunité des poursuites, le procureur de la République peut décider :

- **d'un classement sans suite de la plainte.** Le plaignant en est informé par avis motivé.
- **de la poursuite de l'auteur de l'infraction.** L'affaire est simple (faits établis, auteur identifié) : Le procureur de la République fait convoquer l'auteur et le plaignant devant le tribunal compétent pour une audience au cours de laquelle l'affaire sera examinée et jugée.
- **d'une mesure de médiation pénale¹** qui permet la réparation du dommage, la fin du trouble, ou le reclassement de l'auteur des faits, dans le cas d'infraction de faible gravité et sans que soit demandé au juge pénal de prononcer une sanction.
- de l'ouverture d'une information judiciaire et la demande de désignation d'un juge d'instruction (affaire complexe nécessitant des investigations).

Le juge d'instruction procède aux recherches, rassemble et apprécie les preuves, entend les personnes impliquées ainsi que témoins et experts... Il décide éventuellement de mettre en examen une ou plusieurs personnes contre lesquelles pèsent des charges sérieuses.

¹ Mesure alternative aux poursuites pénales. Sur proposition du procureur, elle réunit l'auteur et la victime d'une infraction pénale, en présence d'un tiers médiateur habilité par la justice, et consiste à trouver une solution librement négociée et à définir les modalités d'une réparation.

La police judiciaire conduit alors l'enquête sous la direction du juge d'instruction. A son terme, ce dernier prononce un non lieu s'il estime qu'il n'y a pas d'infraction ou si l'auteur n'est pas identifié clairement ou décide de renvoyer la ou les personnes mises en examen devant le tribunal compétent.

I. 4. – Le jugement

C'est la nature de l'infraction qui détermine le choix de la juridiction.

- Les **contraventions**, infractions les plus légères (dégradations légères, injures, violences suivies d'une interruption temporaire de travail inférieure à 8 jours...) sont passibles généralement de peines d'amende prononcées par **le tribunal de police**.
- Les **délits** concernent des atteintes aux personnes, aux biens ou aux institutions (violences, homicides ou blessures involontaires, escroqueries, incendies volontaires, outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public, diffamation...). Ils sont jugés par **le tribunal correctionnel** et peuvent faire l'objet d'amendes ou de peines d'emprisonnement.
- Les infractions les plus graves, **les crimes** sont jugés par **la cour d'assises** et sont passibles de peines de réclusion criminelle.

Les tribunaux disposent également d'un éventail de peines autres que l'amende ou l'emprisonnement comme par exemple le travail d'intérêt général.

II. – LES ACTEURS DU DECLENCHEMENT DE POURSUITES PENALES AU CNRS

II. 1. – Qui décide d'engager une action pénale au nom du CNRS ?

Le Conseil d'Administration du CNRS délibère notamment sur :

« ... Les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats de recherche passés avec des organismes étrangers » (art. 5-11 du D. n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS).

Le Conseil d'Administration a délégué son pouvoir au seul directeur général. Il concerne exclusivement :

- « - les actions en justice contre les personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS ;
- l'exercice des actions pénales dirigées contre les agents du CNRS en matière d'infractions de presse et d'atteinte aux biens commises à l'encontre de l'Etablissement ;
- l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ».

Pour l'exercice d'une partie de ces pouvoirs le directeur général a accordé une délégation de signature :

- à la directrice des affaires juridiques (DAJ)²,

² La DAJ a reçu délégation pour l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse et contre les personnes morales.

- à la directrice des ressources humaines (DRH)¹,
- au fonctionnaire sécurité défense (FSD)²,
- aux délégués régionaux (DR)³.

La direction des affaires juridiques est obligatoirement saisie avant tout déclenchement au nom du CNRS d'une action pénale (main courante, plainte, citation directe, ...).

En lien avec les structures et les services concernés et après examen des éléments de fait et de droit, la direction des affaires juridiques décide de l'action judiciaire la mieux adaptée à la préservation et la défense des intérêts de l'établissement.

L'instruction des actions en justice ayant trait à des atteintes aux biens (matériels et immatériels) ainsi qu'à l'image du CNRS est de la compétence exclusive de la direction des affaires juridiques.

Une action pénale à l'encontre d'un agent du CNRS ne peut être menée sans l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Aucun dépôt de plainte au nom du CNRS ne peut être introduit sans l'accord préalable de la direction des affaires juridiques.

II. 2. – Comment sont engagées les poursuites pour le compte du CNRS ?

1. – La plainte ordinaire :

Si une action pénale au nom du CNRS est décidée, sa mise en œuvre par le dépôt de plainte simple peut prendre différentes voies :

- Dépôt de plainte par un courrier adressé au procureur de la République du tribunal de grande instance du lieu de l'infraction⁴ :

Ce courrier est établi et signé par le délégué régional et soumis au visa préalable de la direction des affaires juridiques.

Une copie est adressée à la direction des affaires juridiques et le cas échéant au directeur de l'unité concernée.

- Dépôt de plainte par déposition auprès de la brigade de gendarmerie ou commissariat de police du lieu de l'infraction.
- Dans le cas d'intrusion dans les systèmes informatiques du CNRS, en application de sa délégation de signature, le fonctionnaire sécurité défense procède au dépôt de plainte auprès des services de police spécialisés.

¹ La DRH est dotée d'une délégation de signature en matière de litiges d'ordre statutaire, de pensions, d'accidents du travail et maladies professionnelles.

² Le FSD détient une délégation de signature pour le dépôt de plainte, auprès de services spécialisés, ayant trait à des intrusions dans les systèmes informatiques.

³ Les Délégués ont reçu une délégation de signature pour le dépôt de plainte, après accord de la DAJ.

⁴ Ou du domicile de l'auteur de l'infraction si il a été identifié.

Situation d'urgence : Si les circonstances le justifient un dépôt de plainte à titre conservatoire peut être directement effectué, au nom du CNRS, par le délégué régional, qui en tient informée la direction des affaires juridiques a posteriori.

2. – La plainte avec constitution de partie civile ou la citation directe :

Ces modalités particulières, plus techniques, sont directement mises en œuvre par la direction des affaires juridiques.

III. – LE SUIVI DE LA PROCEDURE PENALE AU CNRS

III.1. – Constitution du dossier d'infraction

Dès la découverte de l'infraction, le délégué régional doit adresser à la direction des affaires juridiques un dossier contenant les éléments suivants :

- la nature des faits (vol, dégradation...) et tous éléments de preuve constitués de photographies, constats d'huissiers, rapports, ...
- la description du dommage causé au CNRS (type de biens, existence d'assurance, le CNRS est-il propriétaire, évaluation du préjudice matériel et scientifique...),
- un récit détaillé des circonstances (lieu, heure, avec ou sans effraction, présence de témoin, connaissance du ou des auteurs...).

C'est sur la base du contenu de ce dossier, que la direction des affaires juridiques apprécie, en lien avec le délégué régional et le directeur de l'unité concernés, les suites à donner.

III. 2. – Suivi de la procédure

De la découverte de l'infraction au jugement, il est nécessaire, tout au long de la procédure judiciaire qui peut être longue, que le CNRS soit en mesure :

- **d'apporter toutes informations utiles aux enquêteurs :**

A titre d'exemple, les personnes ayant la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) peuvent sans information préalable se présenter dans les locaux du CNRS afin de procéder à une enquête sur ordre du procureur de la République (enquête préliminaire) ou d'un juge d'instruction (commission rogatoire).

Les pouvoirs d'investigation des OPJ sont étendus. Toutefois certaines opérations nécessitent l'accord du représentant du CNRS si elles n'interviennent pas dans le cadre d'une commission rogatoire (perquisitions, saisie).

- **de constituer un dossier justifiant les réclamations en dommages et intérêts et l'évaluation du préjudice⁵ :**

La procédure judiciaire permet à la fois la sanction du coupable et la réparation du dommage subi. Le CNRS doit donc être en mesure de produire au juge, au plus tard au cours de l'audience, une demande en paiement de dommages et intérêts précise et justifiée.

⁵ Les dommages et intérêts alloués à une victime doivent réparer le préjudice subi sans qu'il en résulte pour elle ni perte ni profit (Cour de Cassation, 7 juin 2001).

Le montant des dommages et intérêts relève de l'appréciation souveraine du juge qui, en tout état de cause, ne pourra pas allouer une somme supérieure à celle réclamée par le CNRS. Il s'appuiera pour déterminer le montant des dommages et intérêts sur les preuves apportées.

Cette estimation est réalisée par le directeur de l'unité victime en lien avec les services de la délégation régionale.

• **d'être représenté au tribunal :**

Le CNRS est représenté à l'audience par la direction des affaires juridiques qui peut donner un mandat de représentation à un membre de la délégation régionale.

Néanmoins, dans tous les cas, des représentants de la délégation régionale et de l'unité concernés assistent à l'audience.

III. 3. – Rôle de la direction des affaires juridiques

1. Information de la direction des affaires juridiques à toutes les étapes du dossier :

La direction des affaires juridiques doit systématiquement être destinataire en copie de tous documents, communications ayant trait à l'infraction. Elle doit être tenue informée du déroulement des procédures. Cette information est primordiale pour assurer une défense réactive et cohérente des intérêts de l'établissement.

2. Choix de l'avocat :

Selon la nature du dossier l'assistance d'un avocat peut s'avérer nécessaire ou utile. La direction des affaires juridiques dispose de conseils spécialisés dans différents domaines du droit et peut les mobiliser après évaluation du besoin.

3. Préparation et soutien des acteurs impliqués dans la procédure :

En sa qualité de spécialiste des contentieux, la direction des affaires juridiques est en mesure d'éclairer les personnes impliquées dans la procédure (témoins, experts...) sur leur rôle et leurs obligations. Elle peut être utilement sollicitée pour la préparation ou l'assistance dans certaines opérations (audiences, recherche de preuves...).

DISPOSITIONS FINALES :

La circulaire n° 910144SJUR du 12 avril 1991 relative aux modalités de mise en œuvre de l'intervention dans les circonstances de vol ou de dégradation commis au préjudice du CNRS est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 juillet 2008.

Le secrétaire général du CNRS,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Les personnels du CNRS

Primes et indemnités - RMLR : 5312-3

Arrêté du 7 août 2008 modifiant l'arrêté du 13 septembre 1990 fixant les catégories de bénéficiaires et les taux de la prime d'administration

JO du 05-09-2008, texte n° 26

Enseignement supérieur et recherche

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019425790>

Indemnités de résidence - RMLR : 5312-31

Arrêté du 24 septembre 2008 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

JO du 28-09-2008, texte n° 4

Affaires étrangères et européennes

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019534096>

Protection sociale - RMLR : 5313

Arrêté du 21 août 2008 fixant les montants plafonds des forfaits journaliers mentionnés à l'article R. 314-207, au 1° de l'article D. 313-17 et à l'article D. 313-20 du code de l'action sociale et des familles

JO du 02-09-2008, texte n° 16

Travail, relations sociales, famille et solidarité

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019414806>

Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

Arrêté du 2 septembre 2008 fixant le prélèvement à opérer sur le produit au titre de l'année 2008 de la contribution sociale de solidarité instituée par l'article L. 651-1 du code de la sécurité sociale

JO du 04-09-2008, texte n° 23

Budget, comptes publics et fonction publique

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019420676>

Pension-retraite - RMLR : 57

Décret n° 2008-964 du 16 septembre 2008 relatif aux modalités de prise en compte dans la retraite additionnelle de la fonction publique de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat

JO du 17-09-2008, texte n° 28

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019491873>

Pension-retraite - RMLR : 57

Décret n° 2008-996 du 23 septembre 2008 modifiant le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraite complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques

JO du 24-09-2008, texte n° 16

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019509543>

Pension-retraite - RMLR : 57

Arrêté du 23 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1970 relatif aux modalités de fonctionnement du régime de retraite complémentaire des assurances sociales institué par le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970

JO du 24-09-2008, texte n° 18

Budget, comptes publics et fonction publique

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019509601>

Régime budgétaire financier et comptable - Fiscalité

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 08002SFC du 29 août 2008 pour les prestations réalisées par l'UMR n° 7516 - EOST

DFI

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 040055DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040056DAJ du 09-07-2004.

Art. 1^{er}. - Le tarif de la journée de location d'un perforateur de l'UMR n° 7516 - EOST est fixé comme suit :

Nature des prestations	Tarif € HT
Location d'un perforateur portatif à percussion FB60 : Tarif d'une journée d'utilisation	100.00

Art. 2. - Le tarif est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} septembre 2008.

Fait à Strasbourg, le 29 août 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
l'adjoint au délégué régional Alsace,
Jean-Michel TRIO

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 080004DR13 du 16 juillet 2008 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme production de protéines CRBM

DR13 – Délégation Languedoc-Roussillon

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 030130DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030129DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme production de protéines CRBM sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Fait à Montpellier, le 16 juillet 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Languedoc-Roussillon,
Bernard JOLLANS

Annexe :
Plateforme de production de protéines CRBM
Tarification 2008

	HT
Clonage dans un vecteur d'expression :	
- PCR ou extraction du fragment d'un autre vecteur - Ligature dans un vecteur d'expression - Vérification par séquençage des inserts clonés (PCR) - Maxiprep du clone positif	100 €
Optimisation de production dans E. coli	
- Transformation des vecteurs dans 4 souches d'expression différentes - Mini-tests d'expression (5ml) dans 2 milieux différents (LB et Auto-induction) et à 2 températures différentes (37 et 25°C) - Extraction des fractions totales, solubles, et insolubles et analyse sur gel SDS-PAGE - Détection des protéines recombinantes par Western-blot si nécessaire	50 €
Production en fermenteur 5 litres	
- Milieu auto-inductible ZYP-5052 - Culture en batch à 25°C sur 24 heures - Récolte des culots après 24 heures - Analyse de la production sur gel SDS-PAGE	40 €
Obtention d'un baculovirus recombinant à partir d'un vecteur d'expression	
- Système d'expression Bac-to-bac (Invitrogen) - Milieu Ex-cell 420 (JRH) - produit final : 50 ml de surnageant viral titré exprimant la protéine recombinante	120 €
Production en baculovirus : par litre de milieu Ex-cell 420 (JRH)	
- densité des cellules à l'infection : 1,2 à 1,5 10 ⁶ cellules/ ml - Récolte des culots et ou surnageants entre 3 et 6 jours post-infection - Analyse de la production sur gel SDS-PAGE	80 €
Titrage de baculovirus	
Méthode des plages de lyses sur des dilutions virales de 10 ⁻² à 10 ⁻⁷	5 €

	HT
Purification de protéines :	prix catalogue
- Achat de colonne - Purification (par étape et par passage machine) : - Extraction (tampon de lyse et broyage) - Purification par échange d'ion - Purification par affinité - Purification d'anticorps - Purification par gel filtration / déssalage - Les différents tampons sont préparés par la plate-forme - Les produits de purification sont analysés sur gel SDS-PAGE et par Western-blot si nécessaire	40 €

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 080056DR15 du 22 juillet 2008 fixant le tarif d'utilisation de l'instrument XRF core-scanner de l'UMR n° 5805 - Environnements et paléontologie océaniques

DR15 – Délégation Aquitaine-Limousin

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 040144DAJ du 31-12-2004 ; DEC. n° 060049DAJ du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - Le tarif d'utilisation de l'instrument XRF core-scanner de l'UMR n° 5805 est fixé à 200 € par jour.

Le taux de TVA applicable est de 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} août 2008.

Fait à Talence, le 22 juillet 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine Limousin,
Philippe LECONTE

Annexe :
Cadre pour déterminer le prix de revient

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières : - Fluide (Hélium – 1 bouteille) - Film Ultralène 4um	1 900 €/an
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...): - Contrat de maintenance (et garantie pièces) de la société Avaatech (fournisseur de l'instrument) – coût HT	6 100 €/an
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : Prix d'achat HT : 229,5 k€ Nombre d'années prévues d'utilisation Taux d'utilisation : 100 %	
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	22 950 €/an

Poste des charges	Montant en € HT
Frais de personnel : - Estimés sur la base d'un π de temps d'ingénieur d'études sur 10 mois.	11 000 €/an
Autres dépenses : - Fournitures / bureautique / sauvegardes données	1 000 €/an
Total des dépenses	42 950
Nombre d'unités réalisées	215 jours
Prix de revient complet unitaire	199,8 €/jour soit 200 €/jour

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 080077DR20 du 27 juin 2008 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées, UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC) (type 1)

DR20 – Délégation Côte-d'Azur

Vu délib. CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 976324 DCAJ du 21-07-1997.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des diverses prestations réalisées, UMR n° 6097 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 27 juin 2008.

Fait à Valbonne, le 27 juin 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Annexe :
Spotting < 5000 probes
Clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames, oligonucléides, plastiques)	21 000
Environnement (accès serveur, logiciels, ...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	11 370
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	14 300
Total des dépenses	71 670

Poste des charges	Montant en € HT
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	72

* cf. note¹.Spotting < 5000 probes
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames, oligonucléides, plastiques)	21 000
Environnement (accès serveur, logiciels, ...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	11 370
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	25 118
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	14 300
Total des dépenses	96 788
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	97

* cf. note¹.Spotting < 5000 probes
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames, oligonucléides, plastiques)	21 000
Environnement (accès serveur, logiciels, ...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	22 730

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Poste des charges	Montant en € HT
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	25 118
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	12 750 14 300
Total des dépenses	120,898
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	121

* cf. note¹.Annexe :
Spotting > 5000 probes
Clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames, oligonucléides, plastiques)	41 000
Environnement (accès serveur, logiciels, ...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	11 370
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	14 300
Total des dépenses	91 670
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	92

* cf. note¹.Spotting > 5000 probes
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames, oligonucléides, plastiques)	41 000
Environnement (accès serveur, logiciels, ...)	25 000

Poste des charges	Montant en € HT
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	11 370
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	25 118
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	14 300
Total des dépenses	116 788
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	117

* cf. note¹.

Spotting > 5000 probes
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames, oligonucléides, plastiques)	41 000
Environnement (accès serveur, logiciels, ...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	22 730
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	25 118
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	12 750 14 300
Total des dépenses	140 898
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	141

* cf. note¹.

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Production de lames Agilent - Type 1
Toutes clientèles

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames agilent)	150 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	
Total des dépenses	175 000
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	175

* cf. note¹.

Production de lames Agilent - Type 2
Toutes clientèles

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames agilent)	165 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données ...)	25 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Robot Biorad 91 000 € acquis en 2001 – Inv. 475 - Climatiseur Johnson Controls 22 658 € acquis en 2005 – Inv 640	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	
Frais de personnel DR1 (P. Barbry) : 2 %, IR2, (K. Le Brigand) : 10 %, IE2 (V. Magnone) : 20 %, AI (G. Rios) : 15 %, TCS (J. Kervella) : 5 %	
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	
Total des dépenses	190 000
Nombre d'unités réalisées	1 000
Prix de revient complet unitaire	190

* cf. note¹.

Hybridation sur lame de verre
2 ARN totaux
Clientèle CNRS/UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données ...)	4 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	1 342
Frais de personnel AI CDD (S. Fourré) 10%	3 981
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	28 000
Total des dépenses	37 323
Nombre d'unités réalisées	160
Prix de revient complet unitaire	233

* cf. note¹.

Hybridation sur lame de verre
2 ARN totaux
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données ...)	4 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	1 342
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 5 %, IE2 : 10 %, AI : 10 % ; TCS : 1 %, AI CDD : 10 %	22 003

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Poste des charges	Montant en € HT
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	28 000
Total des dépenses	55 345
Nombre d'unités réalisées	160
Prix de revient complet unitaire	346

* cf. note¹.

Hybridation sur lame de verre
2 ARN totaux
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données ...)	4 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	3 577
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 5 %, IE2 : 10 %, AI : 10 % ; TCS : 1 %, AI CDD : 10 %	22 004
Autres dépenses Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	28 000 1 600
Total des dépenses	59 181
Nombre d'unités réalisées	160
Prix de revient complet unitaire	370

* cf. note¹.

Hybridation sur lame de verre
2 MICROARN
Clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000

Poste des charges	Montant en € HT
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	1 678
Frais de personnel AI CDD (S. Fourré) 15%	5 971
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	20 000
Total des dépenses	32 649
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	163

* cf. note¹.

Hybridation sur lame de verre
2 MICROARN
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	1 678
Frais de personnel DR1 : 1%, IR2 : 5%, IE2 : 10%, AI : 10% ; TCS : 1%, AI CDD : 15%	18 760
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	20 000
Total des dépenses	45 438

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Poste des charges	Montant en € HT
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	227

* cf. note¹.

Hybridation sur lame de verre
2 MICROARN
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	4 472
Frais de personnel DR1 : 1%, IR2 : 5%, IE2 : 10%, AI : 10% ; TCS : 1%, AI CDD : 15%	18 760
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	20 000 2 000
Total des dépenses	50 232
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	251

* cf. note¹.

Hybridation sur lames de verre
2 ADN
Clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	1 678

Poste des charges	Montant en € HT
Frais de personnel AI CDD (S. Fourré) 15%	398,13
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	2 600
Total des dépenses	4 333,73
Nombre d'unités réalisées	40
Prix de revient complet unitaire	108

* cf. note¹.

Hybridation sur lames de verre
2 ADN
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	1 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	335
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 1 %, IE2 : 1 %, TCS : 1 %, AI CDD : 1%	3 039
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	2 600
Total des dépenses	6 975
Nombre d'unités réalisées	40
Prix de revient complet unitaire	174

* cf. note¹.

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Hybridation sur lames de verre
2 ADN
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	1 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Molecular Probes 33 854 € acquis en 2005 – Inv 605	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	894
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 1 %, IE2 : 1 %, TCS : 1 %, AI CDD : 1 %	3 039
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance	2 600 400
Total des dépenses	7 033
Nombre d'unités réalisées	40
Prix de revient complet unitaire	198

* cf. note¹.

Hydrations AFFYMETRIX
hybridation type U133 ARN Total
Clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	105 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 – Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	17 458
Frais de personnel AI CDD : 25 %	9 953

Poste des charges	Montant en € HT
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	3 000 15 000
Total des dépenses	155 411
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	777

* cf note¹.

Hydridations AFFYMETRIX
hybridation type U133 ARN Total
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	105 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 - Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 - Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 - Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	17 458
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 55 %, IE2 : 10 %, TCS : 2 %, AI CDD : 25 %	49 504
Autres dépenses Extraction acides nucléiques, marquages, hybridation/lavage, etc Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	3 000 15 000
Total des dépenses	194 962
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	975

* cf note¹.

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Hydridations AFFYMETRIX
hybridation type U133 ARN Total
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	148 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	10 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 - Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 - Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 - Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	39 904
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 55 %, IE2 : 10 %, TCS : 2 %, AI CDD : 25 %	49 504
Autres dépenses Extraction acides nucléiques Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité) Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	3 000 2 000 15 000
Total des dépenses	267 408
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	1 337

* cf note¹.

Hydridations AFFYMETRIX
hybridation type Hugene d'un ARN total
clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	50 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 - Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 - Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 - Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	17 458
Frais de personnel AI CDD : 25%	9 953

Poste des charges	Montant en € HT
Autres dépenses	
Extraction acides nucléiques	3 000
Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité)	
Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	15 000
Total des dépenses	100 411
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	502

* cf. note¹.

Hydridations AFFYMETRIX
hybridation type Hugene d'un ARN total
clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	50 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 - Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 - Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 - Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	17 458
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 55 %, IE2 : 10 %, TCS : 2 %, AI CDD : 25 %	49 504
Autres dépenses	
Extraction acides nucléiques	3 000
Infrastructure (1/16 de la surface de l'unité)	
Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	15 000
Total des dépenses	139 962
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	700

* cf note¹.

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Hydridations AFFYMETRIX
hybridation type Hugene d'un ARN total
clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	80 000
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 - Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 - Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 - Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	39 904
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 55 %, IE2 : 10 %, TCS : 2 %, AI CDD : 25 %	49 504
Autres dépenses	
Extraction acides nucléiques	3 000
Infrastructure	2 000
Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	15 000
Total des dépenses	199 408
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	997

* cf note¹.

Hybridation type human mapping
250K NSP array, 1ADNg
Clientèle CNRS / UNSA

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	47 600
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 - Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 - Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 - Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	17 458
Frais de personnel AI CDD : 25 %	9 953

Poste des charges	Montant en € HT
Autres dépenses	3 000
Extraction acides nucléiques	
Infrastructure	
Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	15 000
Total des dépenses	98 011
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	490

* cf. note¹.

Hybridation type human mapping
250K NSP array, 1ADNg
Clientèle académique

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	47 600
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	5 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 – Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	17 458
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 55 %, IE2 : 10 %, TCS : 2 %, AI CDD : 25 %	49 504
Autres dépenses Extraction acides nucléiques Infrastructure Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	3 000 15 000
Total des dépenses	137 562
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	688

* cf note¹.

Hybridation type human mapping
250K NSP array, 1ADNg
Clientèle industrielle

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières (lames Affymetrix)	47 600
Environnement (accès serveur, logiciels, gestion des données...)	10 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - Spectrophotomètre Nanodrop 9 650 € acquis en 2004 – Inv 543 - Bioanalyser Agilent 23 589 € acquis en 2003 – Inv 465 - Scanner Affymetrix 166 269 € acquis en 2006 – Inv 717	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels	39 904
Frais de personnel DR1 : 1 %, IR2 : 10 %, IR2 : 55 %, IE2 : 10 %, TCS : 2 %, AI CDD : 25 %	49 504
Autres dépenses Extraction acides nucléiques Infrastructure Contrats de maintenance (Scanner Affymetrix)	3 000 15 000
Total des dépenses	167 008
Nombre d'unités réalisées	200
Prix de revient complet unitaire	835

* cf note¹.

Tarifs – RMLR : 6334

Décision n° 080078DR20 du 6 août 2008 fixant le montant du transport dans le cadre des prestations de la plateforme transcriptome (type 2)
DR20 - Délégation Côte-d'Azur

Vu délib. CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 070110DAJ du 27-08-2007 ; DEC. n° 070109DAJ du 27-08-2007.

Art. 1^{er}. - Le montant du transport dans le cadre des prestations de la plateforme transcriptome est fixé à : 20 euros.

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 6 août 2008.

Fait à Valbonne, le 6 août 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Côte-d'Azur,
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

¹ Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Mise en œuvre des marchés publics - Personne responsable - RMLR : 6342-23

Décision n° 081101DAJ du 12 septembre 2008 relative au renouvellement du marché d'abonnement à des périodes et bases de données de documentation scientifique de l'UPS INIST
DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070099DAJ du 27-07-2007 .

Art. 1^{er}. – En application des dispositions de l'article 5 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 susvisée, la personne responsable du renouvellement du marché relatif à l'abonnement à des périodiques et bases de données scientifiques pour les besoins de l'UPS INIST, est le délégué régional Centre-Est, M. Michel RETOURNA.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe :

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
25259	BRUTTI	LORENZO	01/07/2008	IR2
9852	CHAMAILLE	THIERRY	01/07/2008	IR2
19205	COLIN	FABRICE	01/07/2008	IR2
26319	GINOUVES	VERONIQUE	01/07/2008	IR2
34673	MORALY	GUY	01/07/2008	IR2
16274	RAFFIN	GUY	01/07/2008	IR2
31271	VIALAN	EMMANUEL	01/07/2008	IR2
15747	WEILL	PHILIPPE	01/07/2008	IR2

Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe :

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
19073	BERTRAND-URBANIAK	MARYLENE	01/07/2008	IE2
15310	BOUDENNE	JEAN-MICHEL	01/07/2008	IE2
23105	CASTORRI	CLAUDINE	01/07/2008	IE2
33620	DARO	NATHALIE	01/07/2008	IE2
33095	DOMINGIE	JACQUES	01/07/2008	IE2
34345	EL MARJOU	FATIMA	01/07/2008	IE2
16115	GAUTHIER	AGNES	01/07/2008	IE2
34705	GESTEL	SYLVIE	01/07/2008	IE2
33931	LACHAUD	JEAN-LUC	01/07/2008	IE2
7962	LE GALLIARD	CHRISTINE	01/07/2008	IE2
14371	MOUGEL	JEAN YVES	01/07/2008	IE2
24446	QUATELA	VALERIE	01/07/2008	IE2
15408	REY	GILLES	01/07/2008	IE2
7953	REYNET	DENIS	01/07/2008	IE2
26961	ROLLAND	MAX	01/07/2008	IE2
24343	SALVI	DANIEL	01/07/2008	IE2
7934	THULEAU	PASCAL	01/07/2008	IE2

Assistants ingénieurs :

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
21014	ALBERTI	CLAUDINE	01/07/2008	AI
4504	ANGELCHIC	ISABELLE	01/07/2008	AI
35111	ARLAUD	NATHALIE	01/07/2008	AI
41247	BACHELLEZ	SYLVIE	01/07/2008	AI
15651	BOURSON	SABINE	01/07/2008	AI
33897	CABANDE	KARINE	01/07/2008	AI
26935	CARNEVALE	VINCENT	01/07/2008	AI
20201	COTTIN	MONIQUE	01/07/2008	AI
26835	DAMELET	LOÏC	01/07/2008	AI
17054	DANIEL	MARLENE	01/07/2008	AI

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
40551	DEBREUILLY-MOULE	CHANTAL	01/07/2008	AI
17366	DREVET	CATHERINE	01/07/2008	AI
34021	DULOR	PATRICIA	01/07/2008	AI
41397	EUZENOT	ANNE	01/07/2008	AI
26645	FINELLI	JEAN-CLAUDE	01/07/2008	AI
18494	FLOURET	BERTRAND	01/07/2008	AI
4022	GALISSON	FREDERIC	01/07/2008	AI
19081	HERVOUET-COSTE	NADEGE	01/07/2008	AI
7787	JULES	ERIC	01/07/2008	AI
24594	LAHERA	ERIC	01/07/2008	AI
26916	LONGO	SABINE	01/07/2008	AI
33455	MARTY	VALERIE	01/07/2008	AI
17158	MUNOZ	DAVID	01/07/2008	AI
31321	NEUVILLE	LAURENCE	01/07/2008	AI
9977	NEVEU	JULIE	01/07/2008	AI
34015	RAISON	LYDIA	01/07/2008	AI
14394	ROCKLIN	EMMANUELLE	01/07/2008	AI
15241	STARITA	SABINE	01/07/2008	AI
21065	TORRES	JUSTO	01/07/2008	AI
9970	VASQUEZ PASEIRO	RAMON	01/07/2008	AI
23303	WIEDERHOLD	FABIEN	01/07/2008	AI

Techniciens de classe normale :

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
31316	CHAUMIER	CHRISTELLE	01/07/2008	TCN
37666	RIO	ANNE-GAELLE	01/07/2008	TCN

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2007, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

CORPS AU CHOIX**Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe :**

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
BOUSSARD	CATHERINE	01/01/2007	IR2
CAPEYROU	REGINE	01/01/2007	IR2
FANCHON	JEAN	01/01/2007	IR2
FLORIANI	DANIELA	05/07/2007	IR2
MAIRE AMIOT	BERNARD	01/01/2007	IR2
ORTH	ANNE-MARIE	01/01/2007	IR2

Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
ARMANDO	YVES	01/01/2007	IE2
BRUYERE	REMY	01/01/2007	IE2
CHABRIER	RENEE	01/01/2007	IE2
COLUCCI	CHRISTINE	01/01/2007	IE2
COUSIN	JEAN-MARC	01/01/2007	IE2
CRESTOU	JACQUES	01/01/2007	IE2
FINETIN	CATHERINE	01/01/2007	IE2
GRAFF	MARIE-BERNADETTE	01/01/2007	IE2

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
HAMON	PAUL	01/01/2007	IE2
MATIGNON-BOUJOT	MONIQUE	01/01/2007	IE2
RAIMBOUX	DOMINIQUE	01/01/2007	IE2
ROBERT-GENTHON	MYLENE	01/01/2007	IE2
ROBILLARD	PHILIPPE	01/01/2007	IE2

Assistants ingénieurs :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
FENECH	HENRI	04/05/2007	AI

Techniciens de classe normale :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
COMBARIEU	GILBERT	01/01/2007	TCN
KIEFER	CHRISTIANE	01/01/2007	TCN
MANTIONE	ANGELINE	01/01/2007	TCN
MENARD	JEAN-PIERRE	01/01/2007	TCN
MERIGNAC	FRANCOISE	01/01/2007	TCN
PANEK	CORINNE	01/01/2007	TCN
PRALY	GENEVIEVE	01/01/2007	TCN

GRADE AU CHOIX**Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe**

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
BARTH	PATRICK	01/01/2007	IR1
CAIS	PHILIPPE	01/04/2007	IR1
DELEGLISE	MARC	01/01/2007	IR1
DOUBROVINE	NATHALIE	01/01/2007	IR1
DRISSI DAOUDI	RAJA	01/01/2007	IR1
DURAND	PATRICK	01/01/2007	IR1
GUILLOU	VINCENT	01/01/2007	IR1
JALLUT-ROUSSEL	MARTINE	01/01/2007	IR1
LEBOUVIER	MARC	01/01/2007	IR1
MEDALE	JEAN-LOUIS	01/01/2007	IR1
MUTTERER	JEROME	31/03/2007	IR1
OSSWALD	FRANCIS	01/01/2007	IR1
PARDO TORRES	AIDA	01/01/2007	IR1
PERRIER	PIERRE	01/01/2007	IR1
PLEWNIAC	FREDERIC	01/01/2007	IR1
PREVOST	JOËLLE	01/01/2007	IR1
RIVET	ALAIN	01/01/2007	IR1
ROYER	MONIQUE	01/01/2007	IR1
THOMAZEAU	JACQUES	01/01/2007	IR1
TORKI	KHOLDOUN	01/01/2007	IR1
USSELMANN	MARIE-MADELEINE	01/01/2007	IR1
VERNIS	CHANTAL	01/01/2007	IR1
CONEDERA	VERONIQUE	01/01/2007	IR1
SIBARITA	JEAN-BAPTISTE	01/01/2007	IR1

Ingénieurs d'études hors classe :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
BARRIOS	DOMINIQUE	01/01/2007	IEHC
CAUSSIGNAC	MICHEL	01/01/2007	IEHC
CHATAINIER	GERARD	01/01/2007	IEHC
COUTURIER-VIDAL	CHRISTIANE	01/01/2007	IEHC
DARET	DANIELE	01/01/2007	IEHC
DESBORDES	FRANCOISE	01/01/2007	IEHC
GERMES	ODILE	01/01/2007	IEHC
GORGES	JEAN-GERARD	01/01/2007	IEHC
LEGER	JOCELYNE	01/01/2007	IEHC
MARCHAND	DENIS	01/01/2007	IEHC
MEYER	PATRICK	01/01/2007	IEHC
NEEL	HENRY	01/01/2007	IEHC
PERRET	SYLVIANE	01/01/2007	IEHC
QUETE	YVES	01/01/2007	IEHC
REBEUH	MARIE-CLAUDE	01/01/2007	IEHC
RODIER	CLAIRE	01/01/2007	IEHC
ROSEMBERG	CHRISTINE	01/01/2007	IEHC
VIGNAUX	FRANCOISE	01/01/2007	IEHC

Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
AGUERA	MARTINE	01/01/2007	IE1C
ARNAL	STEPHANE	01/01/2007	IE1C
BARRET	ALAIN	01/01/2007	IE1C
BAUER	MICHELE	01/01/2007	IE1C
BILLETTE DE VILLEMEUR	HERVE	01/01/2007	IE1C
BOUCHON	ROSELINE	01/01/2007	IE1C
BOUILLET	FRANCOISE	01/01/2007	IE1C
BRISSOT	MARIE-CHRISTINE	01/01/2007	IE1C
BULFONE	CHRISTIAN	01/01/2007	IE1C
CHAMPAGNAC	JEAN-PIERRE	01/01/2007	IE1C
DANIEL	ROMUALD	01/01/2007	IE1C
DE RUFFRAY	PATRICE	01/01/2007	IE1C
DOUILLET	SABINE	01/01/2007	IE1C
DRAPIER	A-MARIE	01/01/2007	IE1C
DUHUY	CHANTAL	01/01/2007	IE1C
DUMAS	JEAN-MARC	01/01/2007	IE1C
DUTZY	JACQUES	01/01/2007	IE1C
ESCANDE	MARIE LINE	01/01/2007	IE1C
FABRE	VÉRONIQUE	01/01/2007	IE1C
FIoux	PHILIPPE	01/01/2007	IE1C
FONLUPT	MARYVONNE	01/01/2007	IE1C
GERMAIN	YVES	01/01/2007	IE1C
GINESTE	CATHERINE	01/01/2007	IE1C
HOUET	FRANCIS	01/01/2007	IE1C
JOSEPH	NICOLE	01/01/2007	IE1C
KERMARREC	JEAN-JACQUES	01/01/2007	IE1C
LANDE	JACQUES	01/01/2007	IE1C
LAPEYRE	NATHALIE	01/01/2007	IE1C

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
LARROCHE	CATHERINE	01/01/2007	IE1C
LE MEHAUTE	DANIEL	01/01/2007	IE1C
LE ROUX	CLAUDE	01/01/2007	IE1C
LIBIN	JEAN-FRANCOIS	01/01/2007	IE1C
MAREK	BERNADETTE	01/01/2007	IE1C
MARIAGE	ISABELLE	01/01/2007	IE1C
MARTIN LAFFON	JACQUELINE	01/01/2007	IE1C
MATHY-MONTALESCOT	LAURENCE	01/01/2007	IE1C
MEYER	ALBERT	01/01/2007	IE1C
MICHETTI	ARMELLE	01/01/2007	IE1C
MICOUD	ROGER	01/01/2007	IE1C
MORVAN	GILLES	01/01/2007	IE1C
NICOLAS	ELIE	01/01/2007	IE1C
PETITPAS	PATRICK	01/01/2007	IE1C
PHILIPPE	CLAUDE	01/01/2007	IE1C
PIZZETTA	SOIZIC	01/01/2007	IE1C
PRUNIERE	STEPHANE	01/01/2007	IE1C
RECHENMANN	MARTINE	01/01/2007	IE1C
ROBERT	VERONIQUE	01/01/2007	IE1C
ROQUES	LYDIE	01/01/2007	IE1C
ROUX	ALAIN	01/01/2007	IE1C
SCHULLER	JEAN	01/01/2007	IE1C
WOELFEL	FABIENNE	01/01/2007	IE1C
XU	XIANG ZHEN	01/01/2007	IE1C

Techniciens de classe exceptionnelle :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
ALBERTI	CLAUDINE	01/01/2007	TCE
BALESTRIERI	JEAN-PHILIPPE	01/01/2007	TCE
DALLE	AGNES	01/01/2007	TCE
DRIVON	JEANNINE	01/01/2007	TCE
GRANADEL	MARIE-CHANTAL	01/01/2007	TCE
PAIN	THIERRY	01/01/2007	TCE
POIRIER	PATRICIA	01/01/2007	TCE
SOM	JACQUELINE	01/01/2007	TCE

Techniciens de classe supérieure :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
ALIBERT	ERIC	01/01/2007	TCS
AURIOL	JACQUES	01/03/2007	TCS
BADOUX	LIONEL	01/01/2007	TCS
BAS	SERGE	01/01/2007	TCS
BASLER	MARC	01/01/2007	TCS
BERGEROT	FRANCOIS	23/02/2007	TCS
BRUNETTE	ESTELLE	01/01/2007	TCS
CREON	FRANCK	01/01/2007	TCS
DESHAYES	CHRISTOPHE	01/01/2007	TCS
DREAN	ALAIN	01/01/2007	TCS
DURROUX	MARIE-FRANCOISE	01/01/2007	TCS

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
GEOFFROY	HELENE	01/01/2007	TCS
GINESTOUX	CHANTAL	01/01/2007	TCS
GOMEZ	VALERIE	01/01/2007	TCS
KISSENBERGER	DANIEL	01/04/2007	TCS
KOPCZYNSKI	NICOLE	01/01/2007	TCS
LAZARUS	HUGUETTE	01/01/2007	TCS
LUSSI	ELISABETH	13/12/2007	TCS
MESNARD	DORIS	01/01/2007	TCS
PENAUD-BRIZAY	NATHALIE	01/01/2007	TCS
PRUVOST	AUORE	01/01/2007	TCS
REIBEL	YVETTE	01/01/2007	TCS
TUCHMING ATTAL	CATHERINE	01/01/2007	TCS
VIRONE	JOSEPH	01/01/2007	TCS

Adjoints techniques principaux :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
DEVALLEZ	MARTINE	01/01/2007	AJTP
JOUFFRE	ERIC	01/01/2007	AJTP
KOUDRI	CARMEN	01/01/2007	AJTP
LECINANA	CAROLE	02/04/2007	AJTP
MONTAGNA	CYRIL	01/01/2007	AJTP
MORIN	MARIE-MARTINE	01/01/2007	AJTP

Ingénieurs de physique nucléaire de 1^{ère} classe :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
HUMBERT	BERNARD	01/01/2007	IP1

SELECTION PROFESSIONNELLE**Ingénieurs de recherche hors classe :**

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
BONINO	JEAN-PIERRE	01/01/2007	IRHC
BRAU NOGUE	SYLVIE	01/01/2007	IRHC
DE ANGELIS	MARTINE	01/01/2007	IRHC
HUCHENQ-CHAMPAGNE	ANNE	01/01/2007	IRHC
REQUILE	GILLES	01/01/2007	IRHC
RETOUX	RICHARD	01/01/2007	IRHC
SCHIBLER	PATRICK	01/01/2007	IRHC

Techniciens de classe exceptionnelle :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
CHANTHIB	PIERRE	01/01/2007	TCE
DE LUCA	YANNICK	01/01/2007	TCE
HERMANN	VALERIE	01/01/2007	TCE
JOIRIS	SANDY	18/02/2007	TCE
MARTON	MARC	01/01/2007	TCE
MATEO	FRANCOISE	01/01/2007	TCE

Suite aux concours externes d'ingénieur et de techniciens, ont été nommées en 2008, par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
BILLARD	FRANCK	01/02/2008	IR2
MORAIS	MAGALI	03/03/2008	IR2
NGUYEN-TUONG	NAPOLÉON	01/02/2008	IR2
RIVALLAND	VINCENT	01/02/2008	IR2

Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
CARPENTIER	JEAN-PASCAL	01/02/2008	IE2
COURCELLE	CARINE	01/02/2008	IE2
FAURE	NICOLAS	01/02/2008	IE2
GIRARD	PAUL	04/02/2008	IE2
LOUIS	ANNE	04/02/2008	IE2
ROBLOU	LAURENT	01/02/2008	IE2
SAINT LAURENT	JULIEN	18/02/2008	IE2
THOMAS	JULIETTE	04/02/2008	IE2

Assistants ingénieurs :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
BOUGER	GUILLAUME	01/02/2008	AI
DOCQUIER	PASCAL	01/02/2008	AI
FRANCOISE	VIRGINIE	01/02/2008	AI
PELLE	CHRISTINE	01/02/2008	AI
PIGEON	PHILIPPE	01/12/2007	AI
QUINCE	DOMINIQUE	01/02/2008	AI

Techniciens de classe normale :

NOM	Prénom	Date d'effet	grade
ECKERT	SEBASTIEN	01/02/2008	TCN
PAVILI-BALADINE	LYDIE	04/02/2008	TCN
RECH BELIS	ERIKA	01/02/2008	TCN
RWALINDA	CONSOLÉE	01/02/2008	TCN

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 2 juin 2008 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique

JO du 14-06-2008, texte n° 23

Enseignement supérieur et recherche

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1^{er}. - La date des élections en vue de la désignation des représentants du personnel aux commissions

administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique est fixée au 17 novembre 2008.

Art. 2. - La date du second tour des élections en vue de la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des corps susmentionnés, dans l'hypothèse où aucune organisation syndicale n'aurait déposé de liste au premier tour, est fixée au 3 décembre 2008.

Art. 3. - La date du second tour des élections en vue de la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des corps susmen-

tionnés, dans l'hypothèse où le nombre de votants au premier tour serait inférieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits, est fixée au 12 janvier 2009.

Art. 4. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 2008.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation :
Le directeur général des ressources humaines,
T. le GOFF

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 2 septembre 2008 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

JO du 16-09-2008, texte n° 73

Enseignement supérieur et recherche

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019478288>

Comités, conseils et commissions

Procès-verbal du Conseil d'administration du CNRS, 71^{ème} séance du 27 mars 2008

1. - Approbation de l'ordre du jour

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié et proposé pour la séance du 27 mars 2008.

2. - Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du jeudi 6 décembre 2007

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 6 décembre 2007.

4. - Compte financier 2007

Le conseil d'administration arrête et approuve le compte financier 2007 qui fait apparaître un résultat comptable positif de 183 841 785,30 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2007 de 132 936 005,07 euros.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat positif de 183 841 785,30 euros au compte « report à nouveau ».

5. - Décision budgétaire modificative n° 1

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2008 à 3 615 122 216 euros HT taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 688 040 733 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche
- 581 081 483 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support

- 0 euro en hors agrégat

- 246 000 000 euros en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 1 879 828 251 euros.

6. - Eméritat

Le conseil d'administration décide de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur la liste ci-jointe.

Le conseil d'administration, sur proposition de la présidente vote à bulletin secret le retrait de la délibération du 16 mars 2006 en tant qu'elle confère la qualité de directeur émérite à M. Bang LUU.

Questions diverses :

- Désignation des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration approuve, la délibération suivante : le directeur général est autorisé à proposer au ministre chargé de l'économie les commissaires aux comptes auxquels il est envisagé d'attribuer les marchés publics portant sur des prestations de certification des comptes du CNRS.

- Rapport sur l'exercice 2007 de la délégation de pouvoir donnée au directeur général concernant l'octroi des subventions – exercice 2007

Le Conseil d'administration prend acte du rapport de l'exercice de la délégation de pouvoir consentie au directeur général en matière de décisions d'octroi de subventions.

- Création du GIP Cancéropole Nord-Ouest

Le Conseil d'administration approuve la participation du CNRS au groupement d'intérêt public intitulé « Cancéropole Nord-Ouest ». Il autorise le directeur général à conduire toutes les démarches à cet effet et à signer la convention constitutive du GIP.

- Renouvellement du GIP MIND (anciennement C4I)

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement du GIP « C4I » et son évolution en GIP « MIND » pour une durée de 8 ans et donne pouvoir au directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer la convention constitutive.

- Prise de participation du CNRS

Le Conseil d'administration approuve la prise de participation du CNRS à hauteur de 7 200 euros au capital de la société Medsqual et autorise le directeur général à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents à cet effet.

- Arrêté pour la création des nouvelles commissions interdisciplinaires

Après avis du conseil scientifique émis le 11 juin 2007, le comité technique paritaire en ayant pris connaissance lors de sa séance du 3 mars 2008 et en application des articles 5-1°, 23 et 24 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration approuve la délibération suivante :

- la création de la commission interdisciplinaire 42 : sciences de la communication dont les sections concernées sont n° 7, 8, 16, 17, 20, 25, 27, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 ;

- la création de la commission interdisciplinaire 43 : modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique dont les sections concernées sont n° 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 21, 22, 29 et 30 ;
- la création de la commission interdisciplinaire 44 : cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels dont les sections concernées sont n° 1, 7, 27, 34, 36 et 40 ;
- la création de la commission interdisciplinaire 45 : dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société dont les sections concernées sont n° 7, 9, 10, 18, 19, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 39 et 40.

- Délégation de pouvoir à la présidente

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement de la délégation de pouvoir consentie à la présidente du CNRS. Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié et au titre de la participation à des organismes dotés de la personnalité morale, délégation de pouvoir est consentie à la présidente du CNRS, pour la durée restant de son mandat, pour la participation du CNRS aux associations, aux fondations, aux groupements d'intérêt économique et aux sociétés civiles.

Le conseil d'administration sera tenu informé des décisions prises en application de la présente délégation dans les conditions prévues par le dernier alinéa de l'article 5 du décret du 24 novembre 1982 modifié.

Fait à Paris, le 27 mars 2008.

La présidente,
Catherine BRÉCHIGNAC

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080017DAJ du 30 septembre 2008 portant création du Comité stratégique, du Comité d'évaluation et de coordination des évolutions du système d'information, des Comités utilisateurs et des maîtrises d'ouvrage des programmes

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006.

Art. 1^{er} – Comité stratégique

1.1 – Création

Il est créé un Comité stratégique placé auprès du directeur général du CNRS.

1.2 – Mission

Le comité stratégique a notamment pour mission de définir les axes stratégiques et de fixer les orientations à mettre en œuvre ainsi que les priorités correspondantes dans le domaine des systèmes d'information.

1.3 – Composition

Le comité stratégique, présidé par le directeur général du CNRS, comprend les membres suivants :

- le secrétaire général du CNRS ou son représentant,
- un délégué régional désigné par le directeur général du CNRS ou son représentant,

- deux directeurs d'unités désignés par le directeur général du CNRS ou leurs représentants,
- deux directeurs d'instituts désignés par le directeur général du CNRS ou leurs représentants,
- un secrétaire exécutif désigné par le directeur général du CNRS.

1.4 – Fonctionnement

Le comité stratégique se réunit semestriellement. En cas d'urgence et à la demande du comité d'évaluation et de coordination des évolutions du système d'information (CESI), il peut également décider de la tenue de réunions exceptionnelles.

Ce comité arbitre les dossiers préparés par le CESI et définit les orientations stratégiques globales du système d'information dont la mise en œuvre relève de la compétence du CESI.

Il est doté d'un secrétariat exécutif. Le secrétaire exécutif est chargé d'organiser les réunions du comité, d'en préparer l'ordre du jour en lien avec le président, d'en faire le compte-rendu et d'assurer le suivi des actions à engager. Il transmet au CESI les éléments arbitrés lors de ces réunions.

Art. 2. – Comité d'évaluation et de coordination des évolutions du système d'information.

2.1 – Création

Il est créé un comité d'évaluation et de coordination des évolutions du système d'information (CESI) placé auprès du secrétaire général du CNRS.

2.2 – Mission

Le CESI a notamment pour mission :

- de gérer le portefeuille des projets relatifs aux évolutions du système d'information du CNRS ainsi que leur évaluation,
- de sélectionner les sujets à soumettre à l'arbitrage du comité stratégique,
- de valider les évolutions à forte valeur ajoutée et à faible impact structurel (financier, humain, architecture et urbanisation des systèmes d'information)
- d'instruire, le cas échéant, les demandes formulées par les directeurs de programmes des maîtrises d'ouvrages ou par les comités utilisateurs.

2.2 – Composition

Le CESI, présidé par le secrétaire général du CNRS, comprend les membres suivants :

- le directeur des partenariats ou son représentant,
- le directeur de la politique industrielle ou son représentant,
- le directeur des affaires européennes ou son représentant,
- le directeur des relations internationales ou son représentant,
- le directeur de la communication ou son représentant,
- l'agent comptable principal ou son représentant,
- le directeur des ressources humaines ou son représentant,

- le directeur des affaires juridiques ou son représentant,
- le directeur des finances ou son représentant,
- le directeur des systèmes d'information ou son représentant,
- le secrétaire général du comité national ou son représentant,
- le directeur du bureau de pilotage et de coordination ou son représentant,
- deux directeurs d'instituts/départements scientifiques ou leurs représentants,
- le directeur de l'unité propre de service « Indicateurs, programmation, allocation des moyens » ou son représentant,
- un directeur d'unité désigné par le secrétaire général ou son représentant,
- les directeurs de programmes de la maîtrise d'ouvrage,
- les animateurs des comités utilisateurs,
- un secrétaire exécutif désigné par le secrétaire général du CNRS ou son représentant.

2.4 – Fonctionnement

Le CESI se réunit bimestriellement.

Ce comité analyse les dossiers présentés par les directeurs de programmes et par les animateurs de comités utilisateurs.

Il est doté d'un secrétariat exécutif. Le secrétaire exécutif du CESI est chargé d'organiser les réunions du comité, d'en préparer l'ordre du jour, de les animer, d'en faire le compte-rendu et d'assurer le suivi des actions décidées. Il est également chargé de tenir à jour le portefeuille des projets et de coordonner les maîtrises d'ouvrages.

Art. 3. – Comités utilisateurs

3.1 – Création

Il est créé quatre comités utilisateurs placés auprès du CESI :

- le comité des utilisateurs des instituts,
- le comité des utilisateurs des unités,
- le comité des utilisateurs des délégations régionales,
- le comité des utilisateurs du siège du CNRS.

3.2 – Mission

Les Comités Utilisateurs ont notamment pour mission :

- d'informer le CESI des besoins en systèmes d'informations liés à l'exercice de leur métier,
- d'informer, après avis du CESI, leurs communautés respectives (instituts, unités, délégations régionales, siège du CNRS) des décisions prises.

3.3 – Composition et fonctionnement

Chaque comité Utilisateurs est piloté par un animateur représentant de la communauté et nommé par le secrétaire général du CNRS. Les animateurs des comités d'utilisateurs sont assistés, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une équipe constituée par leurs soins de représentants

de leur communauté et dont le nombre de membres ne peut excéder quinze.

Les responsabilités de chaque animateur de comité utilisateurs sont définies dans la lettre de mission qui lui est adressée lors de sa nomination.

Les comités utilisateurs se réunissent au moins une fois par trimestre.

Art. 4. – Maîtrises d'ouvrage des programmes

4.1 – Création

Il est créé six programmes placés auprès du CESI :

- le programme « ressources humaines »,
- le programme « finances, budget, comptabilité »,
- le programme « système d'information du laboratoire »,
- le programme « relations partenariales »,
- le programme « décisionnel »,
- le programme « transformations techniques ».

4.2 – Mission

Chaque programme est dirigé par un directeur nommé par le secrétaire général du CNRS et a notamment pour mission :

- d'organiser l'instruction des projets relevant de son portefeuille,
- d'informer le CESI de l'état d'avancement des projets relevant de son périmètre de responsabilité et conformément aux points de contrôle prévus,
- de garantir la bonne coordination entre les projets relevant de son portefeuille et, le cas échéant, la coordination inter-programme,
- de soumettre au CESI toute difficulté susceptible d'avoir un impact sur son programme, voire au-delà, et de proposer les mesures correctives adaptées.

4.3 – Composition et fonctionnement

Chaque directeur de programme est nommé par le secrétaire général du CNRS.

Assistés dans l'exercice de leurs fonctions des chefs de projets, les directeurs de programme sont notamment chargés d'animer leur communauté (ressources humaines, finances budget comptabilité, système d'information du laboratoire, relations partenariales, décisionnel, transformations techniques) et celle des chefs de projets associés afin d'assurer un bon niveau de coordination et de diffusion des informations et orientations discutées notamment lors des CESI.

Les responsabilités de chaque directeur de programme sont définies dans les lettres de mission qui leurs sont adressées lors de leur nomination.

Les directeurs de programmes réunissent au moins une fois par trimestre les maîtrises d'ouvrage qui leurs sont associées.

Art. 5. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080015ELEC du 4 septembre 2008 fixant la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique et pour l'élection des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique
Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-02-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; DEC. n° 080040DRH du 22-07-2008 ; DEC. n° 080041DRH du 22-07-2008 ; DEC. n° 080006ELEC du 30-06-2008 ; DEC. n° 080018ELEC du 25-08-2005 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, et de l'article 12 de la décision n° 080040DRH du 22 juillet 2008, il est créé une commission électorale compétente pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du CNRS et pour l'élection des commissions consultatives paritaires pour les représentants des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique.

Art. 2. - La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3. - La commission électorale comprend des représentants désignés par les organisations syndicales implantées au CNRS et habilitées à présenter des listes de candidats aux commissions paritaires et en nombre égal, des représentants de l'administration.

Art. 4. - Les personnes appelées à siéger aux réunions de la commission, à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant sont :

Les représentants désignés par les organisations syndicales représentatives :

SGEN-CFDT

- Titulaire : Mme Michèle MARIE
- Suppléant : M. Jean-Pierre MICHEL

SNCS-FSU

- Titulaire : M. Patrick MONFORT
- Suppléant : M. Denis JOUAN

SNIRS-CGC

- Titulaire : Mme Chantal MENIER
- Suppléante : Mme Marie-Christine LAGOUTTE

SNPREES-FO

- Titulaire : M. Christian ALLET
- Suppléante : Mme Dominique BALLUTEAU

SNPTES-UNSA

- Titulaire : M. Patrick BARTH
- Suppléant : M. Gilles (Marcel) DROUET-MALEWITCH

SNTRS-CGT

- Titulaire : M. Jacques MILLET
- Suppléante : Mme Nadine ELIE

SUD RECHERCHE EPST

- Titulaire : M. Jean-François KIEFFER
- Suppléant : M. Jean LESREL

Les représentants de l'administration :

Le président de la commission électorale

- M. Philippe WILLOQUET : Délégué pour les élections

Membres titulaires :

- Mme Laurence GENET : DRH (SDPITA)
- M. Yves GERMAIN : DRH (SCEJ)
- Mme Anne JOUVE : UPS n° 2299 - Organisation des élections
- Mme Florence PIAUD : DRH (SDPC)
- M. Jean-Jacques RIVY : DR5
- M. Jérôme VITRE : IN2P3 [DAA]

Membres suppléants

- Mme Magali COUFFIGNAL : DRH (SCEJ)
- Mme Françoise GAUDY : DRH (SDPITA)
- Mme Marie-Pierre KMIHI : UPS2299 - Organisation des élections
- Mme Laurence MONTALESCOT : IN2P3
- M. Franck MORICE : DR1 (SPRH)
- Annie PARDO : DR16 (SPRH)
- Corine POTTIN : DRH (SDPC)

Art. 5. - La présente décision sera affichée dans les délégations et au siège du CNRS ainsi que sur le site des élections.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 4 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080016ELEC du 4 septembre 2008 arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique
Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-02-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; DEC. n° 080006ELEC du 30-06-2008 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004.

Art. 1^{er}. - La liste électorale pour le renouvellement des commissions administratives paritaires, comprenant les personnes inscrites selon les dispositions de l'article 12 du décret n° 82-451 susvisé, est arrêtée conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié.

Art. 2. - Les contestations éventuelles devront être formulées avant le 22 septembre 2008, 17 heures, auprès du délégué pour les élections.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Elle sera affichée au siège du CNRS et sur le site des élections (<http://www.sg.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le 4 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080019ELEC du 4 septembre 2008 arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu DEC. n° 080040DRH du 22 juillet 2008 ; DEC. n° 080041DRH du 22 juillet 2008 ; DEC. n° 080018ELEC du 25-08-2008 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004.

Art. 1^{er}. - La liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires, comprenant les personnes inscrites selon les dispositions de l'article 9 de la décision n° 080040DRH susvisée, est arrêtée conformément à l'article 4 de la décision n° 080018ELEC susvisée.

Art. 2. - Les contestations éventuelles devront être formulées avant le 26 septembre 2008, 17 heures, auprès du délégué pour les élections.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Elle sera affichée au siège du CNRS et sur le site des élections (<http://www.sg.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le 4 septembre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Nominations

Administration centrale

DG

MME CHRISTIANE ENAME
M. DOMINIQUE PACOT

DEC. n° 080045DRH du 17-09-2008

Mme Christiane ENAME, responsable du service formation et itinéraires professionnels à la direction des ressources humaines, est désignée en tant que membre suppléante pour représenter l'administration en remplacement de Mme Michelle PILLOT.

M. Dominique PACOT, directeur administratif et financier de l'Institut d'électronique, microélectronique et de nanotechnologie, est désigné en tant que membre suppléant pour représenter l'administration en remplacement de Mme Muriel SINANIDES.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DG

M. BERNARD DELAY

DEC. n° 080110DAJ du 24-09-2008

M. Bernard DELAY, directeur de recherche CNRS, est nommé conseiller auprès de la présidente et du directeur général, pour les recherches en environnement et développement durable, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Médecine de prévention

MME SIMONE MUNCH

DEC. n° 080093DAJ du 08-09-2008

Mme Simone MUNCH, est nommée médecin coordonnateur national de médecine de prévention par intérim, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 28 février 2009, en remplacement de Mme Catherine ROSSI-MAITENAZ, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. CLAUDIO GALDERISI

DEC. n° 080106DAJ du 16-09-2008

M. Claudio GALDERISI, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint au département SHS, chargé de l'international, à compter du 15 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. ERIC BRIAN

DEC. n° 080107DAJ du 16-09-2008

M. Eric BRIAN, directeur d'études, est nommé directeur scientifique adjoint au département SHS, chargé de la fonction agence de moyens, à compter du 10 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information

M. PIERRE LAFON

DEC. n° 080193DR17 du 22-09-2008

M. Pierre LAFON, ingénieur de recherche, est nommé « Expert auprès de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) » de la délégation Bretagne – Pays de la Loire, à compter du 1^{er} octobre 2008.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne – Pays de la Loire

Délégations

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

MME CÉLINE DEWAELE

DEC. n° 08D073DR18 du 01-01-2008

Mme Céline DEWAELE, en qualité de contractuelle est nommée à compter du 1^{er} septembre 2008 ingénieure régionale de prévention et sécurité en remplacement de M. Didier TERRAL appelé à d'autres fonctions.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Laboratoires

UMR n° 5804 - Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux

M. PATRICK CHARLOT
M. JEAN-MARC HURE

DEC. n° 081201SUNI du 08-09-2008

M. Patrick CHARLOT, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'UMR n° 5804, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Thierry JACQ, appelé à d'autres fonctions.

A compter de la même date M. Jean-Marc HURE, professeur à l'université Bordeaux 1 est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5804, pour la durée de l'unité en remplacement de Mme SOUBIRAN.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6213 - Institut univers, transport, interfaces, nanostructures, atmosphère et environnement, molécules (UTINAM)

M. MICHAËL KNORR

DEC. n° 081209SUNI du 08-09-2008

M. Michaël KNORR, professeur des universités est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6213, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5265 - Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2)

M. JEAN-MARIE BASSET

DEC. n° 080014SCHI du 16-09-2008

M. Jean-Marie BASSET, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5265, pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 31 août 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

M. ERIC VIVIER

DEC. n° 080022SCVI du 19-09-2008

M. Eric VIVIER, professeur des universités - praticien hospitalier, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6102, pour la période allant du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008, en remplacement de M. Jean-Pierre GORVEL, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8104 - Institut Cochin

M. PIERRE-OLIVIER COURAUD
M. GEORGES BISMUTH

DEC. n° 080020SCVI du 08-09-2008

M. Pierre-Olivier COURAUD, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur de l'UMR n° 8104, à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'à la fin du contrat quadriennal en cours.

M. Georges BISMUTH, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8104, pour cette même période.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8173 - Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon

M. ALAIN DELISSEN
MME VALÉRIE GELEZEAU
MME ELISABETH ALLES

DEC. n° 080028SCHS du 16-09-2008

M. Alain DELISSEN, maître de conférences à l'EHESS Paris, est nommé directeur de l'UMR n° 8173, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, en remplacement de Mme Isabelle THIREAU-MAK, démissionnaire.

Mme Valérie GELEZEAU, maître de conférences à l'EHESS Paris, est nommée directrice adjointe de l'unité, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Alain DELISSEN.

Mme Elisabeth ALLES, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

DR04 – délégation Ile-de-France Sud

M. DENIS BOLÉ

DEC. n° 08A047DR04 du 05-09-2008

M. Denis BOLÉ, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans les services de la délégation Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} mai 2008.

M. Denis BOLÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Denis BOLÉ est placé directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures

MME KARINE GAUTHRON

DEC. n° 080071DR05 du 16-09-2008

Mme Karine GAUTHRON, ingénieure d'études CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 20, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Mme Karine GAUTHRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Karine GAUTHRON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves MAZIN, directeur de l'UPR n° 20

UMR n° 7030 - Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN)

MME ANTONIA WILK

DEC. n° 080050DR05 du 28-07-2008

Mme Antonia WILK, adjointe technique CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7030, à compter du 16 octobre 2007.

Mme Antonia WILK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Antonia WILK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christophe FOUQUERÉ, directeur de l'UMR n° 7030

UMR n° 8102 - laboratoire de l'univers et de ses théories

M. JEAN-YVES GIOT

DEC. n° 080054DR05 du 27-08-2008

M. Jean-Yves GIOT, assistant ingénieur CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8102, à compter du 27 mars 2008.

M. Jean-Yves GIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Yves GIOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Michel ALIM, directeur de l'UMR n° 8102

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation

MME FLORENCE CORNU

DEC. n° 080056DR05 du 27-08-2008

Mme Florence CORNU, technicienne MEN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8111, à compter du 16 avril 2008.

Mme Florence CORNU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Florence CORNU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François HAMMER, directeur de l'UMR n° 8111

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane (LSM)

M. JEAN-LOUIS MARGUERON

DEC. n° 080093DR11 du 08-07-2008

M. Jean-Louis MARGUERON, adjoint technique de la recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6417, à compter du 1^{er} juillet 2008.

M. Jean-Louis MARGUERON exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Louis MARGUERON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'UMR n° 6417

UMR n° 5236 - Centre d'étude d'agents pathogènes et biotechnologie pour la santé (CPBS)

MME ZAKIA MORICHAUD

DEC. n° 080030DR13 du 11-07-2008

Mme Zakia MORICHAUD, technicienne CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5236, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Mme Zakia MORICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Zakia MORICHAUD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christian DEVAUX, directeur de l'UMR n° 5236

UMR n° UMS n° 6110 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)

M. PATRICE GIRAUD

DEC. n° 081608DR12 du 04-09-2008

M. Patrice GIRAUD, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6110, à compter du 1^{er} août 2008.

M. Patrice GIRAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrice GIRAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Olivier le FÈVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6240 - Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA)

MME ANNE CASABIANCA

DEC. n° 081609DR12 du 10-07-2008

Mme Anne CASABIANCA, technicienne CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de

sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6240, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Mme Anne CASABIANCA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne CASABIANCA est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Marie-Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'UMR n° 6240

UMR n° 5502 - Institut de mécanique des fluides de Toulouse (IMFT)

M. Moïse MARCHAL

DEC. n° 080030DR14 du 30-06-2008

M. Moïse MARCHAL, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5502, à compter du 1^{er} août 2008.

M. Moïse MARCHAL exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Moïse MARCHAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques MAGNAUDET, directeur de l'UMR n° 5502

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS)

Mlle CATHERINE PRADOUX

DEC. n° 080034DR14 du 27-08-2008

Mlle Catherine PRADOUX, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5566, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Mlle Catherine PRADOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Catherine PRADOUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves du PENHOAT, directeur de l'UMR n° 5566

Fin de fonctions

SHS

Mme ISABELLE DE LAMBERTERIE

DEC. n° 080094DAJ du 08-09-2008

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directrice scientifique adjointe, au département SHS, de Mme Isabelle de LAMBERTERIE, à compter du 2 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. MICHEL FLORENZANO

DEC. n° 080095DAJ du 08-09-2008

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur scientifique adjoint, au département SHS, de M. Michel FLORENZANO, à compter du 2 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. DENIS PESCHANSKI

DEC. n° 080096DAJ du 08-09-2008

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur scientifique adjoint, au département SHS, de M. Denis PESCHANSKI, à compter du 2 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. PATRICK NAVATTE

DEC. n° 080097DAJ du 02-09-2008

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint, au département SHS, de M. Patrick NAVATTE, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. VÉLAYODOM MARIMOUTOU

DEC. n° 080098DAJ du 02-09-2008

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint, au département SHS, de M. Vélayodom MARIMOUTOU, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

Mme EMILIE BANETH-NOUAILHETAS

DEC. n° 080099DAJ du 02-09-2008

Il est mis fin aux fonctions de directrice scientifique adjointe, au département SHS, de Mme Emilienne BANETH-NOUAILHETAS, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UMR n° 5138 - Archéométrie et archéologie : origine, datation et technologies des matériaux

Mlle NADIA CANTIN

DEC. n° 080045DR07 du 26-08-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} avril 2008 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle Nadia CANTIN dans l'UMR n° 5138.

Signé : Anne SCHMITT, directrice de l'UMR n° 5138

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Mlle BLANDINE COURTOIS

DEC. n° 080189DR08 du 24-07-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle Blandine COURTOIS dans l'unité du CNRS (MOY n° 800).

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane (LSM)

M. THIERRY ZAMPIERI

DEC. n° 080094DR11 du 08-07-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juillet 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Thierry ZAMPIERI dans l'UMR n° 6417.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5502 - Institut de mécanique des fluides de Toulouse (IMFT)

M. GILBERT TISON

DEC. n° 080031DR14 du 30-06-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} août 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gilbert TISON, dans l'UMR n° 5502.

Signé : Jacques MAGNAUDET, directeur de l'UMR n° 5502

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. JEAN-MARIE HAMEURY

DEC. n° 080066DAJ du 10-09-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marie HAMEURY, directeur adjoint scientifique (INSU) et directeur scientifique adjoint (MPPU), à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le mercredi 22 octobre 2008, à Pékin, la convention de création du LIA « Origins » entre les parties françaises et chinoises suivantes :

- le CNRS, l'Observatoire de Paris (Observatoire), l'Université Paris-Diderot (Paris 7) et l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) ;
- les National astronomical observatories of the Chinese academy of sciences (NAOC), le Department of astronomy of Peking University (PKU), le Department of astronomy of Nanjing University (NJU) et le Center for astrophysics of the University of science & technology of China (USTC).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DG

M. TONY ROULOT
MME LILIANE FLABBÉE
M. MICHEL RETOURNA
M. BRUNO ANDRAL
MME JOSETTE ROGER
M. PHILIPPE PIERI
M. PIERRE DOUCELANCE
M. BERNARD JOLLANS
MME ARMELLE BARELLI
M. PHILIPPE LECONTE
M. GILLES SENTISE
M. PATRICK SAUBOST
M. JEAN-BENOIST DUBURCQ
M. RICHARD VARIN
MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT
M. YOUNIS HERMES
M. BRICE KERBER
MME MICHÈLE SAUMON
M. GILLES TRAIMOND

DEC. n° 080092DAJ du 08-09-2008

Dans les décisions donnant délégation de signature aux délégué(e)s régionaux susvisées, est inséré un paragraphe h) intitulé « Poursuites pénales engagées par le CNRS » de l'article 1^{er}, rédigé comme suit :

« les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS ».

Dans les décisions donnant délégation de signature aux délégué(e)s régionaux susvisées, est inséré au paragraphe e) intitulé « Déclarations diverses » de l'article 1^{er}, un alinéa rédigé comme suit :

« les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR13 – Délégation Languedoc-Roussillon

M. BERNARD JOLLANS
M. GÉRARD KERLIDOU
M. JEAN-MICHEL PORTEFAIX
MME FLORENCE RAFFRAY
MME BRIGITTE DONGAN
MME DANIELLE DUHAYON

DEC. n° 080100DAJ du 24-09-2008

Délégation permanente est donnée à M. Bernard JOLLANS, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a) Gestion des personnels

notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au Centre national de la recherche scientifique] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b) Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c) Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.

d) Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

e) Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;

- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

f) Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g) Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

h) Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS, délégué régional, délégation est donnée à M. Gérard KERLIDOU, adjoint au délégué, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS et de M. Gérard KERLIDOU, délégation est donnée à M. Jean-Michel PORTEFAIX, responsable du service du partenariat et de la valorisation, et à Mme Florence RAFFRAY, responsable

du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS, de M. Gérard KERLIDOU, de M. Jean-Michel PORTEFAIX et de Mme Florence RAFFRAY, délégation est donnée à Mme Brigitte DONGAN, responsable du bureau du budget et des ressources propres, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous actes, décisions ou documents relevant des attributions du bureau du budget et des ressources propres.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS, de M. Gérard KERLIDOU, de M. Jean-Michel PORTEFAIX et de Mme Florence RAFFRAY, délégation est donnée à Mme Danielle DUHAYON, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous actes, décisions ou documents relevant des attributions du service des ressources humaines.

Dispositions diverses

La décision n° 060047DAJ du 19 janvier 2006 modifiée donnant délégation de signature à M. Bernard JOLLANS, délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon est abrogée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

M. BRUNO LAURIOUX
MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 080051DR16 du 15-09-2008

Délégation est donnée à M. Bruno LAURIOUX, directeur du département SHS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département SHS, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LAURIOUX, délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, secrétaire générale du département SHS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060060DR16 du 25 septembre 2006 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2008.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 – Délégation Paris Michel-Ange

MME NICOLE LE GAL
MME AGNÈS DES ROCHETTES

DEC. n° 080052DR16 du 15-09-2008

Délégation est donnée à Mme Nicole le GAL, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (SGCN), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en

respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole le GAL, délégation est donnée à Mme Agnès des ROCHETTES, adjointe à la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080049DR16 du 25 juillet 2008 est abrogée.

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2008.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Laboratoires

DR02 - Paris B

UMR n° 7090 - Equipe de combinatoire et optimisation

M. SYLVAIN SORIN

DEC. n° 080262DR02 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Sylvain SORIN, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain SORIN, délégation est donnée à M. Vincent DUQUENNE, CR1 ou à Mme Michèle TROUVÉ, T, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale

UMR n° 7090 - Equipe de combinatoire et optimisation

M. VINCENT DUQUENNE
MME MICHÈLE TROUVÉ

DEC. n° 080263DR02 du 01-04-2008

Délégation est donnée à M. Vincent DUQUENNE, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent DUQUENNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à ci-dessus à Mme Michèle TROUVÉ, T, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvain SORIN, directeur de l'UMR n° 7090

UMR n° 7588 - Institut des nanosciences de Paris

MME CHRISTELLE CARON

DEC. n° 080266DR02 du 05-09-2008

Délégation est donnée à Mme Christelle CARON, SASU, gestionnaire financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine NOGUERA, directrice de l'UMR n° 7588

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

M. FRANÇOIS LEQUEUX
MME ANNIE GILLE-GORGUET

DEC. n° 080267DR02 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. François LEQUEUX, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEQUEUX, délégation de signature est donnée à Mme Annie GILLE-GORGUET, TCN aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

MME ANNIE GILLE-GORGUET

DEC. n° 080268DR02 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Annie GILLE-GORGUET, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François LEQUEUX, directeur de l'UMR n° 7615

DR03 - Ile-de-France Est

UPS n° 3201 - Unité de gestion du programme épigénomique

M. FRANÇOIS KÉPES
MME CORINE LE GRAND

DEC. n° 080040DR03 du 02-09-2008

Délégation est donnée à M. François KÉPES, directeur de l'UPS n° 3201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François KÉPES, délégation de signature est donnée à Mme Corine le GRAND, ingénieure de recherche au Génomole, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPS n° 3201 - Unité de gestion du programme épigénomique
MME CORINE LE GRAND

DEC. n° 080041DR03 du 02-09-2008

Délégation est donnée à Mme Corine le GRAND, ingénieure de recherche au Génomole, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François KÉPES, directeur de l'UPS n° 3201

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles

M. JEAN-YVES LALLEMAND
M. ALAIN OLESKER
MME ELIZABETH CERNEAZ
MME BLANCHE GONZALEZ
M. MARTIAL THOMAS

DEC. n° 08A051DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'unité UPR n° 2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves LALLEMAND, délégation de signature est donnée à M. Alain OLESKER, directeur de recherche, à Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, à Mme Blanche GONZALEZ, technicienne, et à M. Martial THOMAS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles

M. ALAIN OLESKER
MME ELIZABETH CERNEAZ
MME BLANCHE GONZALEZ
M. MARTIAL THOMAS

DEC. n° 08A052DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Alain OLESKER, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain OLESKER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-

dessus à Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain OLESKER et de Mme Elizabeth CERNEAZ, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Blanche GONZALEZ, technicienne, responsable gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain OLESKER, de Mme Elizabeth CERNEAZ et de Mme Blanche GONZALEZ, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Martial THOMAS, ingénieur d'études, responsable services généraux.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A196DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UMR n° 9956 - Laboratoire Pierre Süe

M. ERIC ELIOT
M. PASCAL BERGER

DEC. n° 08A048DR04 du 01-06-2008

Délégation est donnée à M. Eric ELIOT, directeur de l'unité UMR n° 9956, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric ELIOT, délégation de signature est donnée à M. Pascal BERGER, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 9956 - Laboratoire Pierre Süe

M. PASCAL BERGER

DEC. n° 08A049DR04 du 01-06-2008

Délégation est donnée à M. Pascal BERGER, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A201DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric ELIOT, directeur de l'UMR n° 9956

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2974 - Nanofils-nanotubes semiconducteurs

M. JEAN-CHRISTOPHE HARMAND

DEC. n° 080068DR05 du 08-09-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe HARMAND, directeur de l'unité GDR n° 2974, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR07 - Rhône-Auvergne

UMR n° 5020 - Neurosciences sensorielles, comportement, cognition

M. RÉMI GERVAIS
M. FRANÇOIS JOURDAN

DEC. n° 080050DR07 du 15-09-2008

Délégation est donnée à M. Rémi GERVAIS, directeur de l'UMR n° 5020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi GERVAIS, délégation de signature est donnée à M. François JOURDAN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070009DR07 du 30 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5023 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes fluviaux

M. PIERRE JOLY
MME AUDREY MARCHETTI

DEC. n° 080056DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Pierre JOLY, directeur de l'UMR n° 5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MARCHETTI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080004DR07 du 8 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5239 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

M. LAURENT SCHAEFFER
MME ANDRÉE DEFOURS

DEC. n° 080049DR07 du 15-09-2008

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008) , à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Andrée DEFOURS, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070007DR07 du 29 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5256 - Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon

M. MICHEL LACROIX
M. JEAN-MARIE HERRMANN
MME MICHÈLE GRANGER-SCHNAAR

DEC. n° 080051DR07 du 15-09-2008

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'UMR n° 5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008) , à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie HERRMANN, directeur de recherche et à Mme Michèle GRANGER-SCHNAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 10 000 euros.

La décision n° 070010DR07 du 7 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive

MME DOMINIQUE MOUCHIROUD
M. LAURENT DURET

DEC. n° 080048DR07 du 15-09-2008

Délégation est donnée à Mme Dominique MOUCHIROUD, directeur de l'UMR n° 5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008) , à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à M. Laurent DURET, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070006DR07 du 29 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5570 - Laboratoire des sciences de la terre

M. GILLES DROMART
MME JANNE BLICHERT-TOFT-ALBAREDE
M. PASCAL ALLEMAND

DEC. n° 080046DR07 du 12-09-2008

Délégation est donnée à M. Gilles DROMART, directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008) , à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DROMART, délégation de signature est donnée à Mme Janne BLICHERT-TOFT-ALBAREDE, directrice de recherche, et à M. Pascal ALLEMAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080030DR07 du 18 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5668 - Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP)

M. FRÉDÉRIC DESPREZ
M. GILLES VAILLARD

DEC. n° 080059DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric DESPREZ, directeur de l'UMR n° 5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DESPREZ, délégation de signature est donnée à M. Gilles VAILLARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080010DR07 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

M. BERNARD ILLE
M. JULES GASCON

DEC. n° 080047DR07 du 15-09-2008

Délégation est donnée à M. Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Jules GASCON, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080028DR07 du 18 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6016 - Laboratoire de météorologie physique

M. WOLFRAM WOBROCK
M. JOËL VAN BAELEN

DEC. n° 080054DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Wolfram WOBROCK, directeur de l'UMR n° 6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wolfram WOBROCK, délégation de signature est donnée à M. Joël van BAELEN, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080002DR07 du 8 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 6042 - Laboratoire de géographie physique et environnementale (GEOLAB)

M. JEAN-LUC PEIRY
M. RAPHAËL PARIS

DEC. n° 080055DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PEIRY, directeur de l'UMR n° 6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PEIRY, délégation de signature est donnée à M. Raphaël PARIS, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080003DR07 du 8 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMR n° 6247 - Génétique, reproduction et développement

MME CHANTAL VAURY-ZWILLER
M. JOËL DREVET
M. JEAN-LOUIS COUDERC

DEC. n° 080060DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à Mme Chantal VAURY-ZWILLER, directeur de l'UMR n° 6247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal VAURY-ZWILLER, délégation de signature est donnée à M. Joël DREVET, directeur adjoint et à M. Jean-Louis COUDERC, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080015DR07 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

FRE n° 3006 - Pharmacologie et imagerie de la neurotransmission sérotoninergique

M. Luc ZIMMER
MME CHRISTIANNE BARDELLI

DEC. n° 080053DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Luc ZIMMER, directeur de la FRE n° 3006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc ZIMMER, délégation de signature est donnée à Mme Christianne BARDELLI, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080001DR07 du 8 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

FRE n° 3008 - Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon

M. PIERRE TOULHOAT
M. LYNDON EMSLEY
MME ANNE LESAGE

DEC. n° 080052DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Pierre TOULHOAT, directeur de la FRE n° 3008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à M. Lyndon EMSLEY, directeur de recherche et à Mme Anne LESAGE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 50099DR07 du 25 avril 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

FRE n° 3075 - Interactions neurovasculaires

M. JEAN-LOUIS SAUMET

DEC. n° 080062DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUMET, directeur de la FRE n° 3075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080027DR07 du 18 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés

M. RAFFAELE FLAMINIO
MME RENÉE PIGNARD

DEC. n° 080058DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Raffaele FLAMINIO, directeur de l'UPS n° 2713, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raffaele FLAMINIO, délégation de signature est donnée à Mme Renée PIGNARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080006DR07 du 8 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

UMS n° 3108 - Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand

M. LAURENT JAFFRO
MME ISABELLE WRZESNIEWSKI

DEC. n° 080061DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Laurent JAFFRO, directeur de l'UMS n° 3108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent JAFFRO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle WRZESNIEWSKI, secrétaire d'administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080025DR07 du 21 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

FR n° 538 - Maison de l'Orient et de la Méditerranée

M. RÉMY BOUCHARLAT
M. JEAN-CLAUDE DECOURT
MME NATHALIE VALÉRIE DONJON

DEC. n° 080063DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Rémy BOUCHARLAT, directeur de la FR n° 538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BOUCHARLAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DECOURT, directeur de recherche et à Mme Nathalie Valérie DONJON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080029DR07 du 18 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 3116 - Observatoire des sciences de l'univers en région Centre

MME ELISABETH VERGES
M. STÉPHANE BOUQUET

Dec. n° 080194DR08 du 03-09-2008

Délégation est donnée à Mme Elisabeth VERGES, directrice de l'unité UMR n° 3116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth VERGES, délégation est donnée à M. Stéphane BOUQUET, assistant ingénieur aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

UMR n° 7085 - Laboratoire de physique théorique

M. JANOS POLONYI
M. DANIEL CABRA

DEC. n° 080139DR10 du 19-08-2008

Délégation est donnée à M. Janos POLONYI, directeur de l'UMR 7085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7085 et à 20 000 € HT pour le sub-délégué,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Janos POLONYI, délégation de signature est donnée à M. Daniel CABRA, professeur-ULP, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 080116DR10 du 26 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7163 - Institut d'électronique du solide et des systèmes

M. DANIEL MATHIOT
MME MARINA URBAN

DEC. n° 080145DR10 du 02-09-2008

Délégation est donnée à M. Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 000 € HT pour le directeur de l'UMR n° 7163 et à 20 000 € HT pour la sub-délégué,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel MATHIOT, délégation de signature est donnée à Mme Marina URBAN, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 000 € HT.

La décision n° 080090DR10 du 26 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5266 - Science et ingénierie, des matériaux et procédés

M. MICHEL PONS
MME ANNE-MARIE TUPIN
M. JEAN-JACQUES BLANDIN
MME CLAIRE THOMASSON
M. YVES FAUTRELLE
MME PASCALE ESTEOULE
MME VIRGINIE CHAPAYS
M. BRUNO MAILLARD

DEC. n° 080097DR11 du 19-09-2008

Délégation est donnée à M. Michel PONS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie TUPIN, ingénieure d'études, responsable des services administratifs et financiers, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques BLANDIN, directeur de recherche, responsable du groupe GPM2, à Mme Claire THOMASSON, technicienne de la recherche, gestionnaire du groupe GPM2, à M. Yves FAUTRELLE, professeur INPG, responsable du groupe EPM, à Mme Pascale ESTEOULE, ingénieure d'études (1D INPG), gestionnaire du groupe EPM, à Mme Virginie CHAPAYS, technicienne de la recherche, gestionnaire du groupe PM et à M. Bruno MAILLARD, assistant ingénieur, à l'effet de signer les commandes et les missions d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 € HT.

La décision n° 080087DR11 du 20 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5521 - Laboratoire sols, solides, structures - risques

M. JACKY MAZARS
M. PASCAL VILLARD
MME SONIA MARTINATO

DEC. n° 080096DR11 du 18-09-2008

Délégation est donnée à M. Jacky MAZARS, directeur de l'UMR n° 5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky MAZARS, délégation de signature est donnée à M. Pascal VILLARD, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus, et

à Mme Sonia MARTINATO, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 € HT.

La décision n° 080015DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

M. SERGE KOX
MME COLETTE DESLORIEUX
MME ANNICK BILLEBAUD

DEC. n° 080092DR11 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Serge KOX, directeur de l'UMR n° 5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge KOX, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche et à Mlle Annick BILLEBAUD, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080026DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 832 - Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble

M. HENRI-CLAUDE NATAF
M. ALAIN VIVIER
MME HÉLÈNE HOSTACHY

DEC. n° 080095DR11 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Henri-Claude NATAF, directeur de l'UMR n° 832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri-Claude NATAF, délégation de signature est donnée à M. Alain VIVIER, attaché administratif, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Hélène HOSTACHY, technicienne de la recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 080013DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 – Provence et Corse

UMR n° 694 - Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

M. MICHEL FLORENZANO
M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 081586DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel FLORENZANO, directeur de l'UMR n° 694 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FLORENZANO, délégation de signature est donnée à M. Michel BERTHELOT, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 694 - Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 081587DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel BERTHELOT, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel FLORENZANO, directeur de l'UMR n° 694

UMR n° 3080 - Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques

M. CHRISTIAN GUIZARD

DEC. n° 081556DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Christian GUIZARD, directeur de l'UMR n° 3080 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les

bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage

M. PHILIPPE BLACHE
M. NOËL NGUYEN
MME ARMELLE BONPAIN

DEC. n° 081544DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLACHE, délégation de signature est donnée à M. Noël NGUYEN, professeur et à Mme Armelle BONPAIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage

M. NOËL NGUYEN
MME ARMELLE BONPAIN

DEC. n° 081545DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Noël NGUYEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël NGUYEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Armelle BONPAIN, ingénieure d'études, directrice adjointe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057

UMR n° 6182 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques

M. MARC SENTIS
M. PHILIPPE DELAPORTE

DEC. n° 081576DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Marc SENTIS, directeur de l'UMR n° 6182 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SENTIS, délégation de signature est donnée à M. Philippe DELAPORTE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6182 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques

M. PHILIPPE DELAPORTE

DEC. n° 081577DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Philippe DELAPORTE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc SENTIS, directeur de l'UMR n° 6182

UMR n° 6193 - Institut de neurosciences cognitives de la Méditerranée

M. DRISS BOUSSAOUD
MME JOËLLE FORESTIER

DEC. n° 081554DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Driss BOUSSAOUD, directeur de l'UMR n° 6193 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Driss BOUSSAOUD, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6193 - Institut de neurosciences cognitives de la Méditerranée

MME JOËLLE FORESTIER

DEC. n° 081551DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Driss BOUSSAOUD, directeur de l'UMR n° 6193

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME GENEVIÈVE ROUGON
MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 081459DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Mme Régine DEMOULIN, assistante ingénieure, à M. Patrick GARIGLIO, ingénieur d'études et à Mme Patricia GEORGEON, technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 081460DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Régine DEMOULIN, assistante ingénieure, responsable du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine DEMOULIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick GARIGLIO, ingénieur d'études, responsable du service logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine DEMOULIN et de M. Patrick GARIGLIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia GEORGEON, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors d'équilibre

M. MICHEL PROVANSAL
M. PATRICE LE GAL

DEC. n° 081437DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594 à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PROVANSAL, délégation de signature est donnée à M. PATRICE le GAL, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors d'équilibre

M. PATRICE LE GAL

DEC. n° 081438DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrice le GAL, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594

IFR n° 48 - Infectiopôle : du malade à la molécule

M. MICHEL DRANCOURT
M. BERNARD HENRISSAT

DEC. n° 081532DR12 du 19-02-2008

Délégation est donnée à M. Michel DRANCOURT, directeur de l'IFR n° 48 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DRANCOURT, délégation de signature est donnée à M. Bernard HENRISSAT, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 48 - Infectiopôle : du malade à la molécule

M. BERNARD HENRISSAT

DEC. n° 081433DR12 du 19-02-2008

Délégation est donnée à M. Bernard HENRISSAT, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DRANCOURT, directeur de l'IFR n° 48

DR13 - Languedoc-Roussillon

Club Français des Membranes (CFM)

M. STÉPHANE SARRADE
M. PATRICE LINARES

DEC. n° 080041DR13 du 30-06-2008

Délégation est donnée à M. Stéphane SARRADE, président du CFM, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane SARRADE, délégation de signature est donnée à M. Patrice LINARES, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

Club Français des Membranes (CFM)

M. PATRICE LINARES

DEC. n° 080042DR13 du 30-06-2008

Délégation est donnée à M. Patrice LINARES, IE2, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane SARRADE, directeur du Club Français des Membranes

UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

M. CLAUDE CIBILS
MME GENEVIÈVE PIARD
M. BIJAN MOHAMMADI

DEC. n° 080025DR13 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Claude CIBILS, directeur de l'UMR n° 5149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude CIBILS, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève PIARD, IE2, et à M. Bijan MOHAMMADI, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070173DR13 du 1^{er} novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5253 - Institut Charles Gerhardt

M. FRANÇOIS FAJULA
M. ANDRÉ VIOUX
MME ELODIE BOURREL
MME LUCIENNE EXCOFFON
M. BERNARD BOUTEVIN
M. JOËL MOREAU
M. JACQUES ROZIERE
M. JEAN-CLAUDE TEDENAC
M. BERNARD COQ
MME BÉATRICE HOUSSE
MME ANNIE PRADEL

DEC. n° 080039DR13 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. François FAJULA, directeur de l'UMR n° 5253, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAJULA, délégation de signature est donnée à M. André VIOUX, PR, à Mme Elodie BOURREL, IE, à Mme Lucienne EXCOFFON, AI, à M. Bernard BOUTEVIN, PR, à M. Joël MOREAU, PR, à M. Jacques ROZIERE, PR, à M. Jean-Claude TEDENAC, PR, à M. Bernard COQ, DR1, à Mme Béatrice HOUSSE, TCE et à Mme Annie PRADEL, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070087DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5650 - Groupe d'études des semiconducteurs

M. BERNARD GIL
MME DELPHINE SCARANO
MME RÉGINE PAUZAT
MME CHRISTELLE RODRIGO-EVE

DEC. n° 080043DR13 du 18-09-2008

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de l'UMR n° 5650, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à Mme Delphine SCARANO, AI, à Mme Régine PAUZAT, TCE, et à Mme Christelle RODRIGO-EVE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070161DR13 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR16 - Paris Michel-Ange

URA n° 2171 - Génétique des génomes

M. BERNARD DUJON
MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 080039DR16 du 29-09-2008

Délégation est donnée à M. Bernard DUJON, directeur de l'URA n° 2171, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUJON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire de l'Institut Pasteur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050009DR16 du 20 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2182 - Gènes, synapses et cognition - Institut Pasteur

M. PIERRE-MARIE LLEDO
MME MARIE-PIERRE LANDETE

DEC. n° 080041DR16 du 29-09-2008

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie LLEDO, directeur de l'URA n° 2182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie LLEDO, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre LANDETE, gestionnaire de l'Institut Pasteur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070040DR16 du 8 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8518 - Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA)

M. FRÉDÉRIC PAROL

DEC. n° 08D007DR18 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric PAROL, directeur de l'UMR n° 8518, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. Les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision antérieure n° 06D053DR18 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Informations générales

Textes signalés

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 30 juillet 2008 portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Mme Florence le Texier, en remplacement de Mme Caroline de Bizemont).

JO du 04-09-2008, texte n° 32

Arrêté du 7 août 2008 modifiant l'arrêté du 4 février 2004 portant application du décret n° 92-356 du 27 mars 1992 instituant l'indemnité pour charges administratives allouée aux secrétaires généraux d'académie et aux secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur

JO du 05-09-2008, texte n° 26

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Décret du 26 septembre 2008 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (M. Michel Pinault ; M. Vincent Soetemont ; M. Jean-Claude Ruysschaert ; M. Bernard Extremo)

JO du 28-09-2008, texte n° 25

Notes personnelles

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Nathalie ARLAUD
M^{me} Véronique BRISSET-FONTANA
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

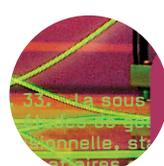
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 70201 - 11-2008

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

